

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

DOSSIER

TABLEAUX
DE CHASSE

N°107 - Octobre - Novembre - Décembre 2024



FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
OCTOBRE/NOVEMBRE/DECEMBRE 2024 - N°107

stockadobe.com @ Johnny

DOSSIERS

- 4 Tableaux de chasse
- 6 Cyneportail

DANS L'OEIL DU VISEUR

- 8 La vie des chasseurs, un long fleuve pas si tranquille

HISTOIRE

- 10 La chasse dans le Bas-Rhin à la veille de la Grande Guerre

ACTUALITES

- 12 Rencontres Saint Hubert
- 14 Messes Saint Hubert
- 16 Actualités sanitaires

VIE DES ASSOCIATIONS

- 17 Brevet grand gibier
- 18 AG 2024 des GGC

VIE DE LA FDC

- 22 Natura 2000
- 24 Brèves
- 25 Procès-verbaux CA

DIVERS

- 26 Shopping
- 27 Ephéméride
- 28 Gastronomie
- 30 Petites annonces

SOMMAIRE

04

TABLEAUX DE CHASSE





EDITO

L'automne est là et bien là !

Les derniers raires résonnent dans nos forêts après un brame qui, de l'avis général, a été très moyen.

La saison des battues approche à grands pas avec son lot de précautions à prendre et d'incertitudes quant au résultat final.

Les nouveaux locataires des chasses communales auront à faire leurs preuves face aux prélèvements souvent importants qui leur sont demandés.

J'en profite pour vous rappeler notre nouvel outil CYNEPORTAIL. Ne le boycottez pas, il en va de notre crédibilité à tous. L'État nous demande, en échange de la subvention qu'il nous alloue, une déclaration mensuelle de nos prélèvements sangliers. L'an prochain, cette déclaration sera hebdomadaire. Il ne sert à rien de vouloir éviter ces déclarations, elles sont obligatoires !! et si vous ne faites pas votre devoir, vous vous pénalisez vous-même et vous grippez la machine. Pour la prochaine saison de chasse, votre adhésion à CYNEPORTAIL sera obligatoire pour vos demandes de plans de chasse... Alors ??

Cet automne marquera aussi la mise en conformité de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec les nouvelles règles d'agrainage. L'agrainage de dissuasion sera possible sur tous les lots de chasse du département. Par ailleurs, l'agrainage à poste fixe sera également autorisé sur tous les lots de chasse, communaux ou domaniaux.

Quelques nuages noirs en provenance d'Outre-Rhin nous annoncent l'arrivée de la Peste Porcine Africaine (PPA). Circonscrire pour le moment par nos voisins allemands, elle nous oblige à relever notre niveau de vigilance. Je lance un appel à tous nos locataires des GGC de Niederbronn-les-Bains, de l'Outre Forêt et de la Sauer Moder pour qu'ils planifient des prélèvements à hauteur des populations actuelles qui sont importantes. Si par malheur la PPA devait traverser la frontière, les densités actuelles de bêtes noires dans ces secteurs nous mèneraient droit à la catastrophe.

Je ne voudrais pas me montrer alarmiste à l'excès, aussi, je vous souhaite de passer de très belles journées de battue en toute convivialité, mais surtout avec une règle d'or : la SECURITE !

Cordialement vôtre,
Le Président
Frédéric Obry

Espace Chasse et Nature
Chemin de Strasbourg - 67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77
Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com
Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :
du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N
Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement 4 fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.
Merci de les privilégier lors de vos achats.

Directeur de la publication :
Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :
Alexandra Dick
Courriel : redaction.ic67@chasseurdefrance.com

Crédits photos :
FDC, Mathias Wagner, Philippe Krauth,
Julien Picot, FNC, DR, stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires
Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2024

 **NOUVELLE ADRESSE MAIL :**
fdc67@chasseurdefrance.com



TABLEAUX DE CHASSE

Prélèvements 2023/2024 en nombre

BECASSE	108
BECASSINE	25
BELETTE	7
BERNACHE	164
CAILLE	15
CHIPEAU	81
COLVERT	1883
CORBEAU	3941
CORNEILLE	4479
ETOURNEAU	693
FAISAN	1568
FOUINE	190
FOULQUE MACROULE	21
GEAI DES CHENES	333
GRIVES	765
HERMINE	5
LAPIN	91
LIEVRE	1004
MARTRE	58
MERLE	179
MORILLON	16
OUETTE	351
PERDRIX	218
PIE	418
PIGEONS	2284
PUTOIS	6
RAGONDIN	3106
RAT MUSQUE	252
RENARD	3852
SARCELLE	157
TOURTERELLE	79

Compte-rendu des tableaux de chasse

Les chasseurs du Bas-Rhin sont tenus, par le SDGC, de rendre compte des prélèvements réalisés annuellement sur la faune sauvage. Pour la 3e année consécutive, et pour la dernière fois, cette démarche s'est effectuée en ligne sur le site de la FDC. L'évolution des tableaux de chasse ne correspond pas forcément à l'évolution des populations de gibier. En effet, certaines espèces sont toujours peu chassées comme le pigeon ramier ou la bécasse.

Ces données proviennent des tableaux rendus par les chasseurs. À noter : en fin de bail, en fonction de la reprise ou non du territoire, le gibier cible change et quelques locataires n'ont pas rendu leur copie ! Les chiffres présentés concernent donc environ 800 lots de chasse contre 1 000 l'année dernière. Ceci explique les chiffres en baisse pour quelques espèces par rapport aux chiffres présentés dans le n° d'octobre 2023.

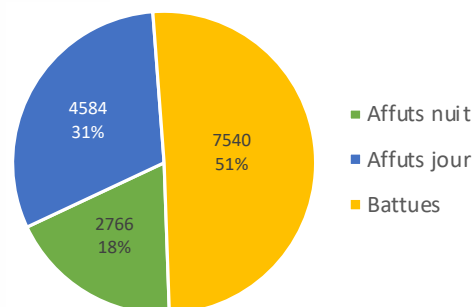
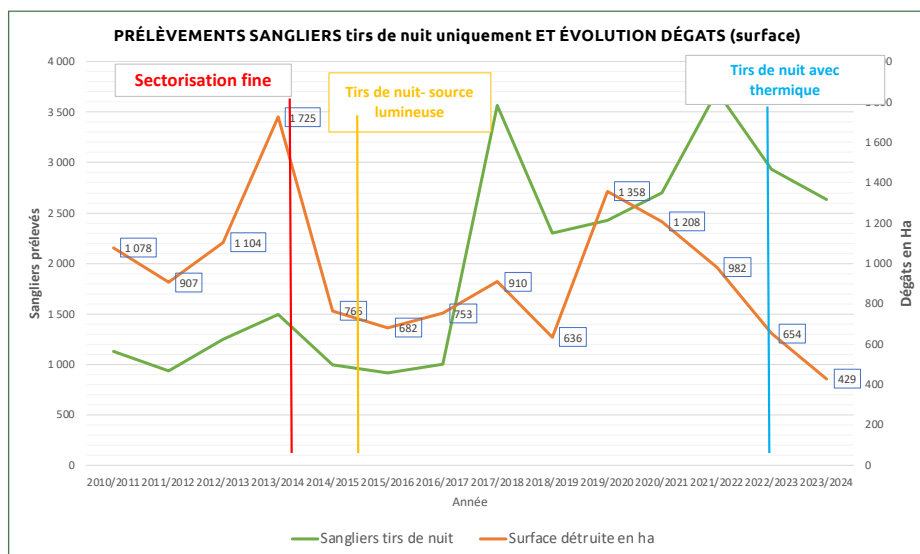
Pour le sanglier

La saison 2023 / 2024 voit le nombre de sangliers prélevés diminuer par rapport à la saison précédente avec un total de 14 890 en 2023/2024 au lieu des 16 809 animaux prélevés (tous modes et pratiques confondus) la saison précédente.

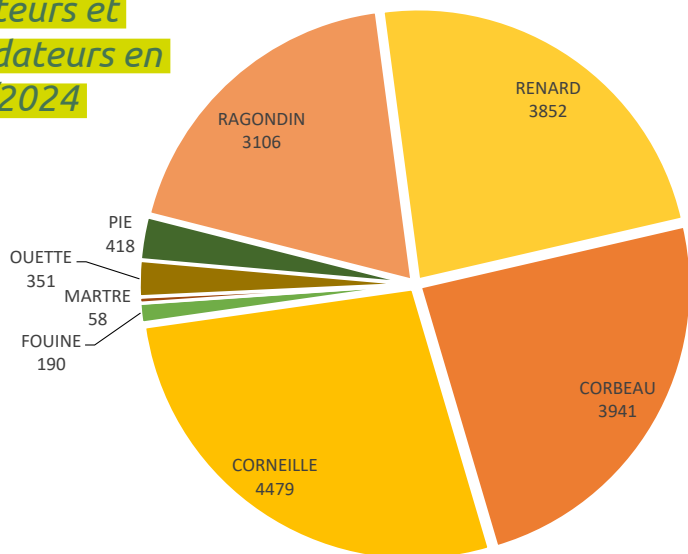
Dans la pratique, les prélèvements se répartissent de façon équilibrée entre

les battues et les affuts. Les affuts de nuit représentent 18 % de la totalité des tirs.

Il est à noter que ces prélèvements de nuit ont permis de réduire considérablement les surfaces agricoles détruites, et donc de réduire la facture des dégâts... Dans le graphique ci-dessous, les chiffres parlent d'eux-mêmes (source FIDS).



Prédateurs et déprédateurs en 2023/2024

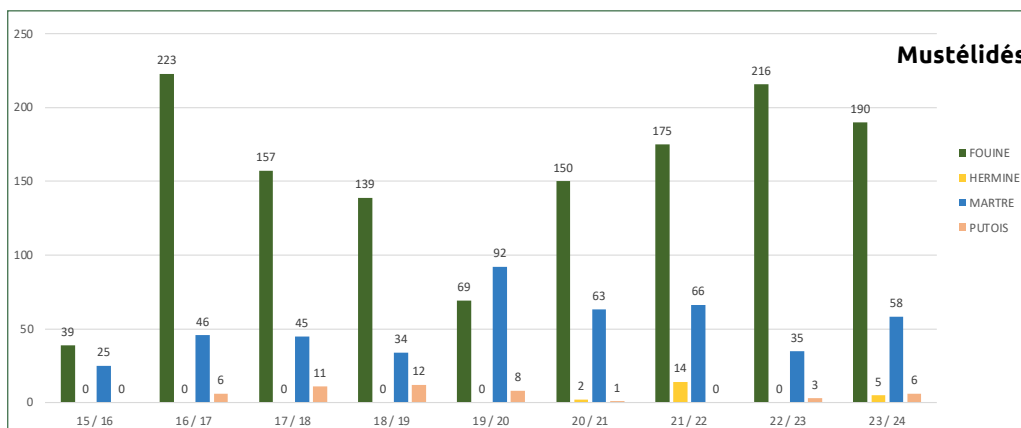
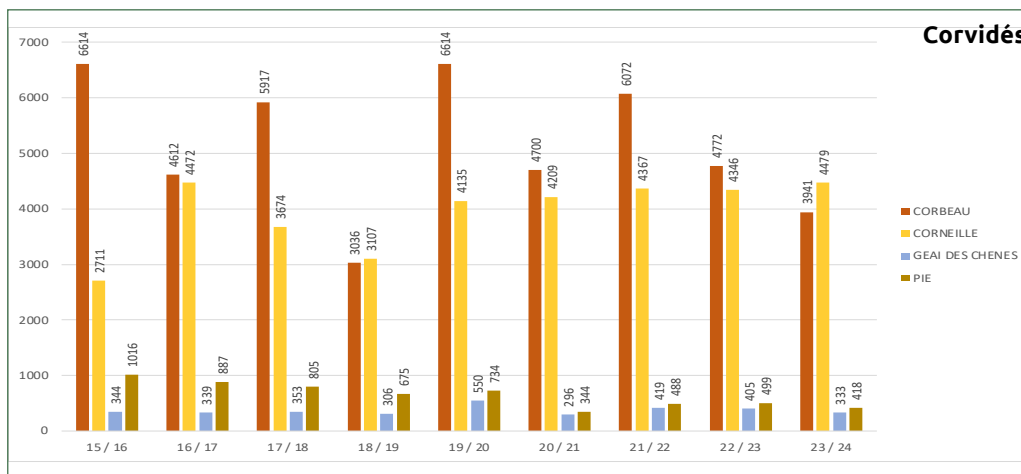
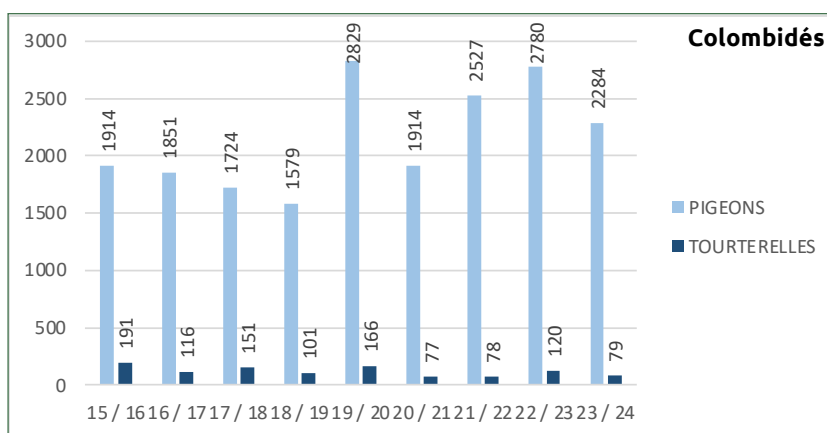


Du côté des autres espèces

Quelques espèces restent stables comme par exemple la Bécasse, la Corneille, le Lièvre ou la Pie.

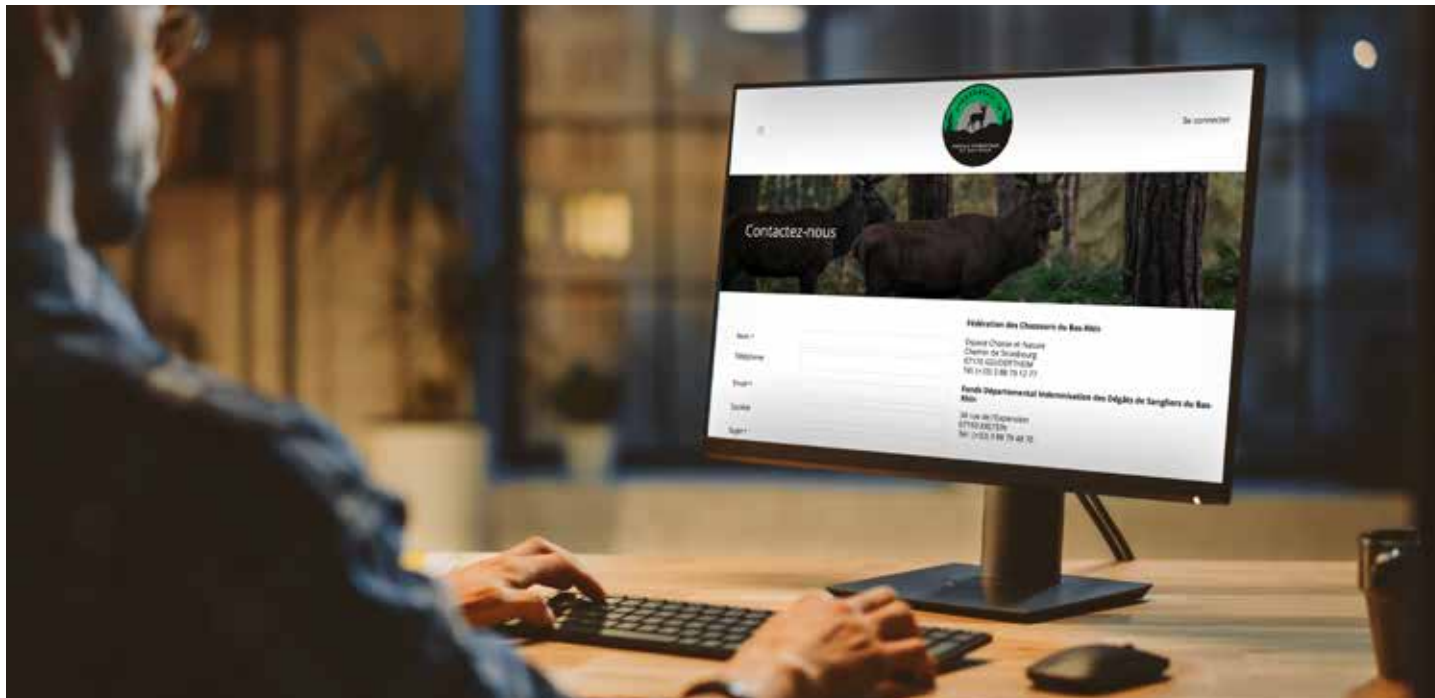
L'on notera une petite augmentation pour la Perdrix, passant de 171 prélèvements en 22/23 à 218 en 23/24. La Martre revient aussi à un niveau équivalent aux saisons passées, après une chute en 22/23 (35 spécimens prélevés, contre 58 déclarés aujourd'hui).

La baisse est notable pour les prélèvements des espèces suivantes : Corbeau (4772 en 22/23 contre 3941 en 23/24) Faisan avec 1568 prélèvements cette année contre 2183 pour la saison passée, Ragondin qui tombe à 3106 individus tirés ou piégés contre 3865 en 22/23...



CYNEPORTAIL

À l'attention de Mesdames et Messieurs les locataires de chasse



Vous avez reçu le Flash'Infos (n° 57) vous rappelant l'obligation de déclarer mensuellement TOUS vos prélèvements via la plateforme Cyneportail.

Nous sommes conscients que certains d'entre vous pensent qu'il s'agit là d'une nouvelle contrainte ou pire encore, d'un « flicage ».

Mais c'est tout le contraire : cette procédure se substitue à **toutes** les autres déclarations, qui étaient déjà obligatoires comme les déclarations de tableaux de chasse ou encore celles faites à la DDT pour le Sanglier !

Imaginez que, chaque fois que vous prélevez un animal, vous pouvez immédiatement le déclarer en quelques clics. Plus besoin de le noter et de le reporter en fin d'année sur le formulaire de tableaux de chasse... Plus besoin de vous creuser la tête pour essayer de vous rappeler où vous avez mis « ce fichu papier » sur lequel vous aviez pourtant tout noté... Plus besoin de vous soucier de faire vos déclarations à la DDT... Plus besoin de déclarer vos tirs en mairie... etc.

Et, cerise sur le gâteau, vous aurez

- accès à toutes vos déclarations, à tout moment,
- la possibilité d'extraire ces déclarations sur un tableau excel, quand vous le souhaitez.

Et ça, ce n'est QUE pour la saisie des prélèvements... Alors n'hésitez plus : Connectez vous !

Cyneportail présente bien d'autres avantages comme la gestion des lots, les demandes et attributions des plans de



Imaginez que, chaque fois que vous prélevez un animal, vous pouvez immédiatement le déclarer en quelques clics. Plus besoin de le noter et de le reporter en fin d'année sur le formulaire de tableaux de chasse...



chasse, la communication avec les 3 instances de la chasse, FDC 67, FIDS 67 et DDT ou encore d'autres instances (louveteiers, ONF, mairies, etc.).

Nous aurons encore l'occasion de vous en parler dans le prochain IC 67...

Voyons maintenant un peu le reste ! Cyneportail est l'outil idéal pour communiquer avec les 3 instances de la chasse : FDC 67, FIDS 67 et DDT.

Vous changez d'adresse ? un message suffit ! Vous demandez des bracelets Chevreuil et/ou Cerf, Daim, Chamois ? Un message. Vous avez une attribution ? Une notification vous attend.

Et ce n'est pas fini ! Dans un futur proche, vous aurez aussi la possibilité

- de demander l'autorisation de tir de nuit avec lampe à votre louveteier, et de la recevoir en retour
- de régler en ligne vos cotisations à la FDC (c'est déjà le cas pour le FIDS).

L'informatique, c'est pas votre truc ? Ce n'est pas grave : vous pouvez demander un accès au logiciel pour une personne de votre choix.

Bref, vous l'aurez compris : Cyneportail est l'outil parfait pour la gestion de vos lots ! **Alors, connectez-vous...** En cas de difficultés, le personnel de la FDC et du FIDS se tient à votre disposition.

 **Contact :**

- FDC 67 : 03 88 79 12 77
- FIDS 67 : 03 88 79 48 70



HÄBROK 4K

4k UHD
Résolution Image

1200m
Portée Détection Thermique

1000m
Télémetre Laser

Vidéo & Audio
Enregistrement



Armurerie Buffenoir

- **Lipsheim**

36 Imp. de la Gare
03 88 68 16 96

- **Horbourg-Wihr**

3B Rue de Lugano
03 67 68 18 00



info@armurerie-buffenoir.fr / www.armurerie-buffenoir.fr



LA VIE DES CHASSEURS, un long fleuve pas si tranquille

Il y a un an commençaient les premières tractations pour renouveler ici un bail de chasse au gré à gré, ou là, des grandes manœuvres pour acquérir un territoire.

Depuis, le temps a passé vite, celui des aménagements cynégétiques à mettre en place pour ceux qui n'ont pu se mettre d'accord avec un chasseur sortant, celui de la découverte du territoire avec ses hauts et ses bas, celui des premiers « frottements » avec un voisin, avec le monde agricole, les promeneurs, les randonneurs, le FIDS 67 et ses alertes, voire mises en demeure, la FDC 67, sa politique d'attribution des C3, le Cynoportail et l'obligation déclarative des prises. Eh oui, chasser n'est pas que goûter aux joies de la nature, au bonheur de vivre et partager des émotions. La liste des obligations est longue et fait que notre activité est la plus contrainte parmi celles de plein air. Gérer-administrer un territoire, tenir les troupes, régler les conflits divers et variés, remplir les obligations, planifier et organiser les battues, avec l'épée de Damoclès de la responsabilité au-dessus de sa tête, veiller aux finances, exigent autant de qualités que celles attendues de la part d'un bon chef d'entreprise, alors que la chasse est perçue par un grand nombre de détracteurs comme un loisir.

Alors, lorsque viennent s'ajouter à tous ces devoirs « des petits riens », voire des situations conflictuelles, sans rapports avec les incontournables d'un patron de chasse, faut-il s'étonner que le doute puisse s'installer sur le sens de toute cette implication, sur le fait de donner à charge de son temps à la nature, sur le « à quoi bon ».

Du temps de la corne d'abondance de la chasse alsacienne jusque dans les années soixante du siècle dernier, les planètes étaient alignées, le monde agricole était acteur de la chasse, partie prenante et la civilisation des loisirs commençait à peine à venir dans les campagnes et les forêts.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, l'agriculture vivrière est devenue entrepreneuriale avec des emprunts à rembourser, s'est habituée aux déserts cynégétiques en plaine avec le changement de générations, ne voit que trop souvent le gibier, comme un facteur de dégâts, même s'il reste des exploitants heureux de verser « une part des anges » aux animaux sauvages, sans déclarer des dégâts, estimant

que le gibier a un droit à la nourriture. Oui, j'en connais, d'accord un seul !

Par contre, si tout le monde sait qu'on est agriculteur seulement que si l'on sait pleurer, les plaintes envers le chasseur gagnent semble-t-il de plus en plus de terrain chez certains d'entre eux. Nous ne sommes sans doute pas les seuls sur notre territoire à devoir faire face à l'expression de l'insatisfaction au regard d'implantations de miradors. D'un côté, il nous faut « surveiller » de nuit les champs à partir d'installations fixes à hauteur de 2 mètres pour protéger les intérêts du monde agricole et de l'autre côté, les échelles souvent provisoires implantées à bon escient dérangent certains. Le plus souvent, l'argumentaire relève de la mauvaise foi, surtout lorsque le mirador est installé au-dessus d'un fossé pour justement ne pas déranger le passage des engins agricoles, ni l'exploitation du champ. Oui, mais il empêche le girobroyage des herbes poussées dans le lit du fossé... Que la kanzel soit là pour empêcher les dégâts sur son champ n'est pas le sujet, « ça me dérange et de toute

façon vous ne tirez pas de sangliers ». Que le fossé soit géré et entretenu par l'association foncière n'est pour lui pas un argument non plus. Quant à nous accompagner une nuit pour se rendre compte « de visu » de notre mission, ça ne lui convient pas non plus, il « préfère dormir »...

Critiquer, dénigrer, contester, à l'exemple de notre démocratie française mal en point, est aujourd'hui un sport national, écouter l'autre, contribuer à apporter les bonnes réponses, respecter des droits ou l'autorité semblent devenir pour l'homme du nouveau monde autant d'actes que son individualisme exacerbé récuse. Dans ce contexte sociétal frappant la relation des uns aux autres, le chasseur n'est de loin pas épargné, puisque la tendance est aussi de remettre en cause sa légitimité, à l'image de ce deuxième exemple. Il est 22h début août, vous êtes sur un mirador en sortie de village, vous espérez croiser un renard ou un brocard, bref, vous êtes à l'affût par une belle soirée chaude d'été. Arrive, malgré l'heure tardive, une promeneuse avec deux chiens en liberté, contrairement à l'arrêté municipal rappelé par un panneau à la sortie du village. Garde assermenté, vous osez faire un rappel à la loi. Mauvaise pioche. Il vous est reproché avec véhémence votre présence armée en période de fermeture de la chasse, celle-ci n'ouvrant selon elle que le 23 août, (parole de Google consulté sur place) et comme la

dame connaît les textes, elle ira rapporter l'infraction à des connaissances bien placées et signalera en mairie le manquement à l'obligation de poser une signalétique à l'entrée des chemins... Évidemment toute réponse allant dans le sens de notre droit le plus strict d'être présent sans panneaux de signalement ou veste fluo est peine perdue.

Dans ce quotidien où se côtoient préjugés, mauvaise foi, infractions, incivilités, oppositions idéologiques, nous avons pourtant les armes pour justifier notre activité, mais nous avons le tort de tout simplement ne plus être désirés, de ne plus être écoutés pour faire consensus. Nous gênons une partie du monde agricole, comme les directives européennes le font en matière de protection de l'environnement, mais nous payons, indemnisons. Nous dérangeons l'explosion du loisir, du temps libre et donc l'usage de la nature et son accès.

Pourtant, si on regarde de près les textes ou réglementations, il nous serait aisé avec le monde agricole, propriétaire le plus souvent des voies d'accès aux champs, de fermer les chemins ruraux à toute personne n'ayant droit de s'y trouver. La commune de Vendenheim dans son bulletin municipal, face aux incivilités répétées et dénoncées par les agriculteurs a eu le courage de faire un rappel à ses concitoyens allant dans

ce sens : « Mesdames, Messieurs, sachez que quand vous vous promenez sur les chemins de l'Association Foncière vous êtes sur une propriété privée. Ce n'est pas du domaine public et les agriculteurs sont chez eux »... En plaine, l'heure reste partout encore à la libre circulation, alors que rien n'empêcherait de mettre un terme à cette tolérance installée par l'usage. L'ONF franchit de plus en plus le pas de l'interdiction de passage sur les sentiers forestiers domaniaux, au nom de la quiétude de ses sites. Si une telle mesure paraît inimaginable en sites communaux, il n'est pas utopique d'attendre a minima un appui fort des municipalités pour combattre les abus, pour mettre en place des mesures susceptibles de faire respecter les arrêtés mis en place, notamment auprès de ceux qui cherchent par militantisme ou autre à perturber la vie des chasseurs. C'est doublement de l'intérêt des communes, car les associations foncières qui ont la charge de l'entretien des chemins d'exploitation en tant que propriétaires, pourraient très bien refiler cette lourde charge financière aux maires. Il suffirait qu'elles accordent un droit de passage public sur leurs voies privées en lieu et place de la tolérance silencieuse installée au fil des années et l'affaire serait pliée...

Léon Rapinat

MAZDA MX-30 R-EV
PROLONGEZ L'EXPÉRIENCE ÉLECTRIQUE

6 ANS GARANTIE MAZDA

A 21g CO₂/km

ESPACE H

Crafted in Japan*
*L'excellence du savoir-faire japonais

Pensez à covoiturer. #SeDéplacerMoinsPolluer



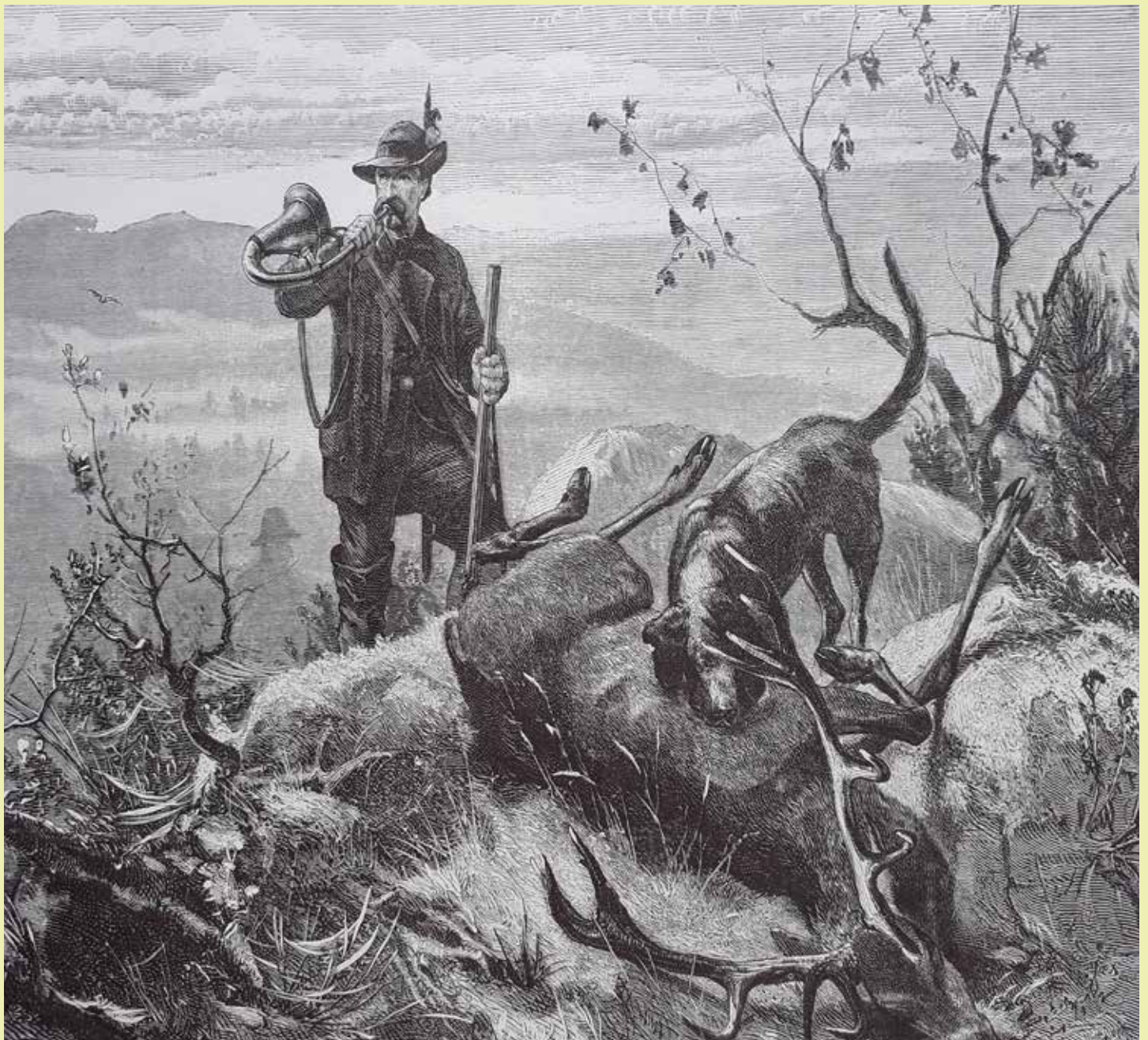
MAZDA STRASBOURG
2 rue des Frères Lumière, 67201 Eckbolsheim
03 88 76 97 43

MAZDA HAGUENAU
89b route de Marienthal, 67500 Haguenau
03 88 93 89 58

Consommation de carburant combinée pondérée de 1L/100 km - Emissions de CO₂ combinées pondérées de 21g/km. Contrat de garantie commerciale Mazda 6 ans limité à 150 000 km. Mazda Automobiles France, 34 rue de la Croix de Fer - 78100 Saint-Germain-en-Laye, SAS au capital de 304 898 € - RCS Versailles 434 455 960.

LA CHASSE DANS LE BAS-RHIN, à la veille de la Grande Guerre

A la veille de la Première Guerre mondiale, petit et grand gibier peuplent la campagne bas-rhinoise à la grande satisfaction des chasseurs.



Durant l'Annexion, l'administration forestière allemande tient des registres très précis des prélèvements effectués dans les forêts du Bas-Rhin. Malheureusement, les tirs dans les chasses de plaine ne sont pas pris en compte. Néanmoins, ces données permettent de constater que la Basse-Alsace constitue un territoire très giboyeux. Les forestiers distinguent dans leurs recensements les animaux nuisibles des espèces chassables, avec une ambiguïté pour le sanglier qui apparaît dans les deux catégories et dont il faut alors additionner les chiffres pour avoir un aperçu plus précis des prélèvements.

Aucun loup n'est tiré dans le Bas-Rhin en 1913 et 1914, l'espèce semble avoir définitivement disparu. En revanche, le renard est très commun : en 1913, on en tire 586 dont 65 dans les forêts de Wissembourg et une quarantaine dans celles de Barr ou de Rothau. L'année suivante, les forestiers abattent 219 renards dont 30 autour de Seltz et 24 près de Wissembourg. Quelques chats sauvages sont tués : cinq en 1913 et quatre en 1914, principalement dans les Vosges et dans la forêt de Haguenau. Exceptionnellement, les registres forestiers mentionnent le tir de trois martres, deux putois et un blaireau dans les forêts d'Ingwiller en 1914.

Pour les sangliers, on dénombre 405 spécimens abattus comme nuisibles en 1913 surtout dans les forêts de Lutzelhouse, de Wasselonne et de Haslach. Dans le cadre des chasses, les chiffres apparaissent plus faibles avec 121 bêtes noires dont un tiers de ragots. L'année suivante, le déclenchement de la guerre au cours de l'été pourrait expliquer une baisse brutale des prélèvements avec seulement 102 tirs de sangliers nuisibles dont une vingtaine dans les environs de Sélestat et de Haslach. Les chasseurs tirent en outre 79 sangliers auxquels il convient d'ajouter 115 marcassins tous tués dans les forêts de Niederbronn.

Des cerfs dans les forêts vosgiennes

Des cerfs ont été introduits dans un but cynégétique à la fin du XIXe siècle sur les deux versants des forêts des Vosges centrales, tant du côté lorrain à Saint-Quirin par la famille Chevandier de Valdrome, que du côté alsacien dans le parc du pavillon impérial d'Oberhaslach. Rapidement, les cerfs ont colonisé une partie du massif bien au-delà du Donon. Ainsi, en 1913, les chasseurs tirent dans les forêts de Haslach 13 cerfs, 35 biches, 4 daguets et 21 faons, dans celles de Lutzelhouse 6 cerfs,

12 biches et un faon, dans celles de Schirmeck 6 cerfs, 18 biches, et deux daguets, un cerf dans celles de Barr, de Rothau et de Bouxwiller, et autour de Saverne un cerf et quatre jeunes biches.

Le chevreuil semble omniprésent dans tout le département mais les prélèvements apparaissent assez modestes avec 56 chevreuils « à six fourches » ou vieux mâles, 55 chevreuils « à trois fourches » et vieilles chèvres, 66 brocards ou jeunes chevrettes et 1 faon en 1913, et 22 vieux chevreuils, 40 vieilles chèvres, 44 brocards ou jeunes chevrettes et 47 faons en 1914. Aucun daim n'est mentionné dans les décomptes alors qu'il est présent dans l'Illwald au sud de Sélestat depuis le milieu du XIXe siècle. Le lièvre est présent partout avec 283 tirs recensés en 1913, surtout dans les secteurs de Sarre-Union et de Bischwiller.

L'administration forestière comptabilise également les prélèvements de coqs de bruyère mais seul le tir des mâles est alors autorisé. Ils se concentrent dans les Vosges centrales et du Nord ainsi que dans la Forêt de Haguenau. En 1913, treize grands tétras sont tirés dont trois dans les forêts d'Ingwiller et de Schirmeck, deux dans celles de Niederbronn, de Wissembourg, de Haguenau et un près de Villé. L'année suivante, 10 coqs sont encore prélevés : trois autour de Wissembourg, deux dans les forêts de Bouxwiller et de Haguenau, un à Villé, Ingwiller et Niederbronn. En outre, 13 gelinottes sont tirées surtout dans la Forêt de Haguenau et de Seltz.

Le fléau du braconnage

Malheureusement, à la veille de la Grande Guerre, le braconnage demeure un fléau dans la campagne alsacienne. Au cours du mois de mai 1914, Joseph Z., agriculteur à Weyersheim, est surpris en train d'attraper un lièvre dans son champ. Le tribunal de Brumath le condamne à une forte amende de 30 Marks ainsi qu'au versement de 20 Marks de dommages et intérêts au profit du locataire de la chasse. Voilà un civet de lièvre qui fut fort coûteux !

Les lots de chasse sont en effet surveillés par des gardes-chasse qui se montrent attentifs mais prudents. A Gambshheim, au début du mois de février 1914, un coup de feu retentit dans la forêt communale. Le garde qui patrouillait dans le secteur se rend immédiatement dans sa direction. Il aperçoit un braconnier qui se cache derrière un arbre et, quelques mètres plus loin, un chevreuil au sol. Le garde

s'approche pour identifier le braconnier. En vain. Il s'éloigne des lieux pour requérir l'aide des bûcherons qui travaillaient un peu plus loin. Quand ils arrivent tous enfin sur les lieux du délit pour arrêter le braconnier, celui-ci s'était bien entendu enfui. Seul le chevreuil gît encore au sol. Si le garde s'était approché de suite du braconnier, il aurait pu le reconnaître et l'arrêter. En procédant ainsi, le garde ne risque pas d'arrêter les braconniers, déplore le journal qui relate cette affaire.

Les gardes ont cependant de légitimes craintes à approcher les braconniers en pleine action car les arrestations tournent parfois au drame. C'est le cas en avril 1914, sur le ban d'Ebersheim. Un sergent au 8e régiment de chasseurs se promène en compagnie du garde-chasse Kaiser. Les deux compères tombent par hasard sur deux hommes en train de braconner. Alors que le sergent demande à l'un d'entre eux de lui remettre son arme, celui-ci le met en joue. Cependant, le sergent menacé tire le premier et le délinquant s'écroule mortellement atteint.

Mais bientôt, d'autres coups de feu, bien plus nombreux allaient retentir sur la crête vosgienne, pendant près de cinq ans, faisant bien plus de victimes.

Philippe Jéhin



LES RENCONTRES SAINT-HUBERT

Le 16 novembre 2024 auront lieu les Rencontres Saint-Hubert à Obenheim. Organisées dans tous les départements, sous la responsabilité des délégués locaux, avec l'aide des Sociétés Canines. Elles permettent d'accéder à une sélection régionale puis nationale, qui se déroule sur de magnifiques territoires.



Les épreuves de chasse de petit gibier à plumes (faisans, perdreaux) s'adressent aux chasseurs possédant des chiens d'arrêt ou Spaniels. Toutes les races sont admises. C'est la promotion de la chasse avec l'utilisation de chiens de chasse qui est recherchée en priorité. Le couple chasseur/chien sera noté individuellement, ainsi que le travail et la complicité entre le chasseur et son chien.

Esprit sportif, respect des règles de sécurité et de bienséance sont prônés par tous les responsables de la chasse Française. Cette épreuve ne doit pas être comparée avec des Field-trials qui sont des épreuves de sélection canine qui ne sanctionnent que le comportement du chien.

L'objectif des rencontres Saint-Hubert n'est pas de sélectionner le chien parfait, primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse qui travaillent en parfaite harmonie avec le maître, qui lui-même défend les valeurs de la chasse. Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale sur un parcours de chasse de vingt minutes où les concurrents s'affrontent.

Le jury note le parcours du chasseur et du chien en fonction des critères fixés dans le règlement des rencontres Saint-Hubert.



INFOS

Pour participer à ces rencontres rendez-vous à 8h à :
l'Auberge de l'Éperon d'Or
1 rue du Moulin - 67230 Obenheim

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
(lettre d'engagement disponible sur le site de la FDC)

Contact Michel EBER - Tél. 06 85 53 97 03
michel.eber@wanadoo.fr

Les finales régionales se dérouleront
le 23 novembre 2024 à Verdun



Les rencontres ©
Saint-Hubert

RENCONTRES SAINT HUBERT
SELECTIONS DEPARTEMENTALES
DU BAS-RHIN ET DU HAUT-RHIN

LE 16 NOVEMBRE 2024
OBENHEIM

A l'auberge de l'Eperon d'Or
1, rue du Moulin
67230 Obenheim

Renseignements :
Michel EBER 06 85 53 97 03
michel.eber@wanadoo.fr

Accédez au site de la FRSH



FEDERATION
Les rencontres
Saint-Hubert



A.B.R.C.P.G.
Association Bas-Rhinoise de Conservation du Petit-Gibier

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vincennes, le 25 juillet 2024

Bilan des accidents de chasse (2023-2024)

Comme chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) dresse le bilan de l'accidentologie à la chasse de la saison cynégétique écoulée (2023-2024). Il a été présenté lors du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage du 25 juillet 2024.



Le nombre d'accidents mortels, comme lors de la saison 2022-2023, se situe à un niveau historiquement bas, avec six décès de chasseurs. Ce chiffre confirme la tendance à la baisse des accidents mortels, qui diminue de 77% sur 20 ans. Les chiffres constatés s'inscrivent dans une **baisse structurelle de l'accidentologie**, depuis les années 2000.

En revanche, cette saison cynégétique se caractérise **par une augmentation des accidents, au nombre de 97, dont 58 graves**, par rapport aux trois saisons précédentes.

Confirmation de la baisse de l'accidentologie

La trajectoire reste malgré tout à la baisse, avec une diminution de **42%** du nombre d'accidents en 20 ans. La part des non-chasseurs parmi les victimes diminue également : **ils étaient 12 à subir un accident en 2023-24** contre 23 la saison précédente.

Comme chaque année désormais, la chasse au grand gibier, avec plus de 1 500 000 spécimens prélevés cette saison, génère plus d'accidents que celle au petit gibier (**55% contre 45%**). Il s'agit également du mode de chasse qui occasionne les accidents les plus dangereux, en raison notamment des munitions utilisées.

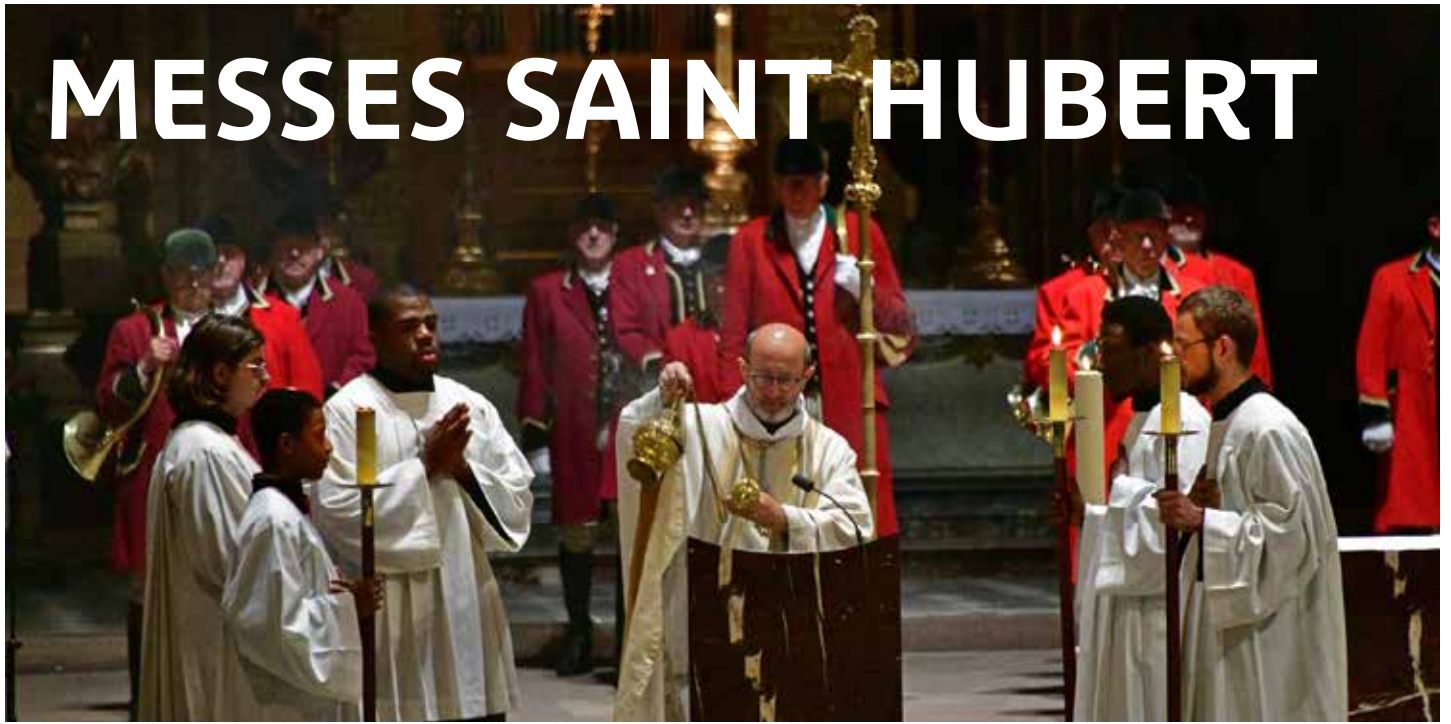
Comme lors des saisons précédentes, le **non-respect de l'angle des 30°** reste la principale cause des accidents (**42%**) lors des chasses au grand gibier. Cette proportion est en augmentation, par rapport à la saison passée (**33% en 2022-2023**).

Enfin, on observe une **augmentation du nombre des auto-accidents**, qui représentent 40% des accidents, dont 3 mortels. Une mauvaise manipulation de l'arme est le plus souvent en cause.

La moitié des incidents signalés provient de tirs vers les habitations

S'agissant des dommages matériels causés par l'utilisation d'une arme, sans blessure corporelle, l'OFB observe une **augmentation des signalements** (103 contre 84 l'année précédente). Sur les 103 incidents recensés, **56 concernaient des tirs vers les habitations, 18 des tirs vers des véhicules et 29 des tirs sur animaux domestiques**.

MESSES SAINT HUBERT



Mussig

Dimanche 6 oct. à 10h

Organisée par le GGC Ried Sud et le Kiwanis Sélestat Lazare Weiler, la messe de St Hubert se déroulera au son des cors de chasse des Sonneurs d'Ammerschwih, à la salle des fêtes de Mussig le 6 octobre à 10h. La cérémonie sera suivie de la bénédiction des chiens et des chevaux.

Geispolsheim

Vendredi 25 oct. à 18h30

Le GGC de l'Andlau-Scheer est heureux de vous inviter à sa 1ère Messe de St Hubert qui se tiendra le vendredi 25 octobre 2024 à 18h30 en l'église Ste-Marguerite de Geispolsheim-Village (67118) avec la participation des trompes de chasse « Les Échos du Guirbaden » de Mollkirch.

Une bénédiction des chiens de chasse se déroulera à l'issue de la cérémonie sur le parvis de l'église. Un verre de l'amitié sera servi à la maison des associations de Geispolsheim-Village (à côté du stade de foot).

Obernai et Mollkirch

Dimanche 27 oct. à 10h30

Les trompes de chasse Les Échos du Guirbaden vous donnent rendez-vous dimanche le 27 octobre 2024 à 10h30 en l'église Saint Pierre et Paul à Obernai et dimanche le 10 novembre 2024 en l'église Saint Joseph à Mollkirch à l'occasion de leurs messes Saint Hubert.

Trimbach

Samedi 2 nov. à 18h

Rendez-vous à l'église catholique Saint Laurent de Trimbach le 2 novembre 2024 à 18h00 11 rue de l'Église, 67470 Trimbach.

Strasbourg

Vendredi 8 nov. à 18h

Le groupement Départemental des Officiers de l'ouveterie du Bas-Rhin en collaboration avec l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier, organisent la traditionnelle messe de Saint-Hubert à la Cathédrale de Strasbourg, le vendredi 8 novembre 2024 à 18h00. La messe sera célébrée par l'Archiprêtre Didier Muntzinger et la cérémonie religieuse sera rehaussée par les sonneurs de trompes du Rallye Trompes Saint-Laurent de Holtzheim, le Rallye Trompes Moselle -Sarre de Metz et l'ensemble de cornistes de l'ABRCGG. À l'issue de la cérémonie et comme le veut la coutume, la bénédiction des chiens aura lieu sur le parvis de la cathédrale. Venez Nombreux. Ouverture des portes à partir de 17h.



Sarre Union

Samedi 9 nov. à 18h

Organisée par le GGC de Sarre-Union, la messe St Hubert aura lieu le samedi 9 novembre 2024 à 18h avec le concours des sonneurs de Holtzheim.

Truchtersheim

Vendredi 15 nov. à 17h30

Le 15 novembre 2024 à 17h30, les cornistes de l'ABRCGG vous donnent rendez-vous à l'église catholique Saints Pierre et Paul à 67370 Truchtersheim, rue de l'Église. Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie.

Schirrhein

Vendredi 15 nov. à 19h

Le GGC de l'Outre Forêt vous donne rendez-vous le 15 novembre à 19h à l'église St Nicolas. À l'issue de la messe et après la bénédiction des chiens, un verre de l'amitié sera servi à la salle, en face de la mairie.

Triembach au Val

Samedi 22 nov. à 18h

Organisée par le GGC de l'Ungersberg et du Haut-Koenigsbourg, avec le soutien de la FDC 67, se déroulera la messe de St Hubert le samedi 22 novembre 2024 à 18h à l'église St Christophe. La cérémonie religieuse sera animée par les cornistes de l'ABRCGG et suivie de la bénédiction des chiens, et du verre de l'amitié.

AGRIFAUNE

La jeunesse est mobilisée pour la biodiversité alliant chasse et agriculture !

Jeu concours agrifaune :

Les jeunes du lycée agricole d'Obernai sont arrivés sur la 2e marche du podium.

Chaque année, les élèves de filière générale option AET (Agronomie, Économie et Territoire) du lycée agricole d'Obernai, option dont l'objectif est de mieux comprendre la complexité du monde agricole et ses enjeux (visite d'exploitation agricole sur le territoire alsacien) participent à de nombreux concours portant sur diverses thématiques, notamment la biodiversité.

Pour cette saison 2023/2024, ils ont participé au jeu concours Agrifaune Grand Est. Le but était de faire découvrir aux étudiants le programme Agrifaune Grand Est et ses actions, en réalisant un diagnostic des infrastructures agroécologiques (haies, mares, murs de pierres, bords de champs, ...) sur une exploitation agricole de leur choix. Les élèves réalisent alors une cartographie des infrastructures agroécologiques existantes et en proposent des nouvelles à l'agriculteur pour favoriser la biodiversité sur son exploitation. Ils doivent prendre en compte l'avis du monde agricole mais aussi du monde cynégétique pour permettre un épanouissement de la faune et la flore.

Ils ont décidé de prendre comme support l'exploitation agricole d'Obernai rattachée à l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Agricole (LEGTA) du Bas Rhin. Cette exploitation agricole élève des taurillons, cultive de grandes parcelles en agriculture biologique et conventionnelle, et produit aussi de l'énergie grâce à la méthanisation et aux panneaux photovoltaïques.

Les élèves ont décidé de rajouter de nombreuses haies, des bandes fleuries en bordure de champs et, afin de pousser la

réflexion plus loin, ils ont décidé de revoir l'organisation d'une parcelle en proposant un système d'agroforesterie et en y ajoutant un verger.

La remise des prix a eu lieu le 3 juillet 2024, au lycée agricole d'Obernai. Une belle victoire pour leur première participation au jeu et un bel exemple de mobilisation des jeunes pour la cause de la biodiversité alliant le monde agricole et le monde cynégétique.

Victorine Eber



EN BREF...

Rappel SIA



D'ici le 31 décembre 2024, chaque chasseur devra OBLIGATOIREMENT disposer d'un compte SIA pour conserver son droit d'acquérir, détenir et vendre des armes, qu'il ait ou non validé son permis de chasser. En cas de difficultés, vous pourrez contacter la préfecture ou sous-préfecture de votre lieu de résidence :

- La section Armes de la préfecture du Bas-Rhin : pref-armes@bas-rhin.gouv.fr ou 03 88 21 68 38 ou 03 88 21 68 34
- La section Armes de la sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg : pref-arme-hw@bas-rhin.gouv.fr ou 03 68 41 91 53
- La section Armes de la sous-préfecture de Molsheim : sp-armes-molsheim@bas-rhin.gouv.fr ou 03 88 49 72 72
- La section Armes de la sous-préfecture de Saverne : sp-armes-saverne@bas-rhin.gouv.fr ou 03 68 41 91 26
- La section Armes de la sous-préfecture de Sélestat-Erstein : sp-selestat-sneas-armes@bas-rhin.gouv.fr ou 03 88 58 83 79

Attention : il est obligatoire également de télécharger sur votre compte, chaque année, votre validation annuelle en cours

ZFE dans l'EMS

(Zone à Faible Émissions)



L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), malgré le rétro-pédalage de certaines communes sur la réglementation de la ZFE, maintient ses dispositions quant à la circulation des véhicules à moteurs dans son périmètre (33 communes concernées). Les chasseurs possédant souvent des véhicules utilitaires comme des 4x4, pick-up, etc. sont concernés par cette mesure. Il faut rappeler que cette mesure ne concerne pas que les locaux mais aussi leurs invités et tous ceux qui traversent la zone. Une demande de dérogation peut être faite au motif que les chasseurs sont reconnus d'utilité publique pour l'Alsace Moselle. Nous vous encourageons donc à vous renseigner plus avant et demander éventuellement des dérogations sur le site de la ville : <https://www.strasbourg.eu/zfe-derogations>



Point sur le réseau SAGIR

SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France, en particulier des espèces dont la chasse est autorisée. Ses principaux objectifs sont de détecter précocement l'apparition de maladies nouvelles pour la faune sauvage et de caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations.

Pour le 2e trimestre 2024 :

Le réseau SAGIR a pris en charge pour analyse 6 animaux trouvés morts.

- 1 merle noir : négatif West Nile*
- 2 faons de chevreuil : fort parasitisme
- 1 chevrette : fort parasitisme
- 1 brocard : fort parasitisme
- 1 sanglier, recherche PPA-PPC négative

Contact SAGIR :
Romain Weinum : 06 86 80 24 85

* West Nile : Fièvre de West Nile est une maladie virale, transmise par les moustiques (essentiellement du genre Culex) qui se contaminent exclusivement au contact d'oiseaux infectés transitoirement. Les oiseaux ne peuvent pas infecter directement l'homme, la transmission par un moustique est nécessaire.

La surveillance renforcée pour WN est ciblée sur une période à risque (période de transmission vectorielle qui correspond, selon les années, à la période entre juin et fin novembre).

La surveillance renforcée pour le VWN par le réseau Sagir cible les départements où la circulation du virus et la transmission à l'homme est la plus probable et vise les espèces les plus susceptibles de mourir du virus (la surveillance ne reposant, pour le moment que sur la découverte, la collecte et l'analyse d'oiseaux morts ou moribonds).

Source ESA

Point sur la PPA (source OFB)

Cartographie des cas positifs sur Sanglier et Porc domestique

En Rose : cas retrouvés en élevage
En Brun : cas retrouvés sur sanglier

Le cas le plus proche se situe à environ 65 km de notre frontière.

Mise en place prochaine d'une zone de surveillance renforcé au nord de l'autoroute A4.

Une formation du personnel FDC et OFB sur la bio-sécurité et prélèvements sur cadavre va être organisée au plus vite.



Contact SAGIR :

- SAGIR OFB
Guillaume Dutt : 06.17.11.41.47
- Astreinte OFB : 06.07.69.91.31
- SAGIR FDC67
Romain Weinum : 06 86 80 24 85



Point sur la fièvre catarrhale (source OFB)

Cartographie des cas de fièvre catarrhale

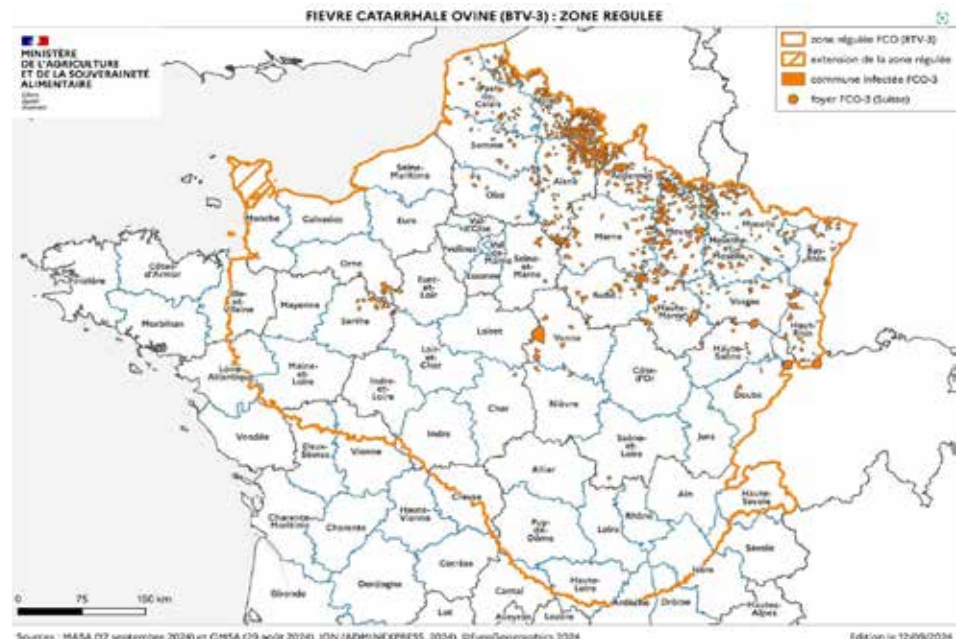
La Fièvre catarrhale ovine (FCO) circule activement en France depuis plusieurs semaines.

La FCO est une maladie virale, transmise par des moucheron piqueurs aux ruminants, principalement moutons dans notre département.

Non zoonotique, la FCO ne présente pas de risques pour l'Homme.

Différentes études menées en faune sauvage en France ont montré que l'impact de la FCO sur les espèces sauvages est faible et le rôle épidémiologique des ongulés sauvages dans la circulation du virus est restreint, celle-ci se faisant essentiellement entre ovins/bovins domestiques et moucheron piqueurs.

Aucune surveillance renforcée n'est à mettre en place en faune sauvage dans le cadre du réseau SAGIR vis-à-vis de la FCO. Au niveau des élevages : une vaccination était bien active pour les 2 anciens sérotypes, mais celle-ci ne protège pas contre le BTV-3 et une vaccination accélérée en réponse aux premiers foyers vient seulement d'être mise en place pour ce sérotype dans les élevages.



BREVET GRAND GIBIER

Edition 2024 Promotion Gérard Koehl

Le samedi 1er juin 2024 a eu lieu l'examen du Brevet Grand Gibier organisé par l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier.

Ce brevet élaboré par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier complète les épreuves du permis de chasser.

Il sanctionne un cursus d'une quinzaine de sessions théoriques et pratiques portant sur la biologie du grand gibier, la gestion de la relation forêt-gibier, les techniques de la chasse et de la sécurité, et est animé par neuf conférenciers.

Une épreuve pratique de tir à 30 mètres sur cible fixe et 25 mètres sur cible mobile pour les carabines, l'option arc sur une

cible à 10 et 15 mètres et pour l'option vénerie 26 fanfares de trompes de chasse.

La présidence du jury était assurée par le président de l'association de la Moselle, M. Thierry Jung.



Résultats 2024 :

- 12 Médailles OR Carabine
- 4 Médailles OR Arc
- 2 Médailles OR Vénerie
- Major de promotion : Mikaël Haas OR Carabine

Félicitations à tous !

Les médaillés OR Carabine

- Stéphane Beuret
- Patrick Cebrowski
- Jean-David Doll
- Nicolas Grohens
- Pierre-Joseph Krebs
- Thierry Olive
- Yves Schnell
- Hélène Spaeth
- Bertrand von Loe

Double médaillés OR Carabine et Arc

- Marie Mader
- Antoine Weibel

Médaillés OR Arc

- Olivier Bossenmeyer
- Caroline Gerner Huttel

Médaillés OR Vénerie

- Philippe Harquet
- Yannis Marzolf



Promesse de campagne

Ce n'étaient pas des paroles en l'air car des « jeunes » chasseurs de toutes générations sont accueillis dans les chasses de BASSEMBERG et LALAYE depuis plusieurs années par Christian MULLER. Cette année, il souhaite mettre à l'honneur un tout nouveau, mais brillant lauréat du permis de chasser, Charles FOURNIER, qui a eu une belle émotion en prélevant son premier sanglier en sa compagnie.



En matière de chasse, comme en communication un bon partenaire ça compte !

Stéphane Bourhis
Conseil en Communication,
Réseaux Sociaux, Influence



www.red-act.com
Tél 06 11 32 29 07

REDACT
L'ESPRIT ET LA LETTRE



Assemblées générales 2024

GGC Andlau-Scheer

C'est par une pluvieuse journée d'été que les membres du GGC de l'Andlau-Scheer se sont réunis à Eschau, répondant présents à l'invitation de leur Président,

M. Michel Eber.

La journée débuta par un concours de Ball-Trap.

Lauréat dans la catégorie « Hommes » :
M. Aurélien Ruhlmann



Dans la catégorie « Femmes », nous avons pu féliciter Victorine Eber. De nombreux prix furent attribués à cette occasion, et une délicieuse Paëlla clôtura cette matinée.

Vers 15h, l'Assemblée Générale fut déclarée ouverte. Le Président salua chaleureusement les nombreux locataires et officiels présents.

Il rappela que l'année écoulée fut compliquée voire même mouvementée lors de certaines réunions « 4C ».

Mais au final pour notre GGC, 75% des lots de chasse furent renégociés de gré à gré, 9% sous appel d'offre, 11% en adjudication et les 5% restant encore en instance à cette date.

Le point positif se trouve dans le maintien d'une population de lièvres stable. Ceci semblait être très encourageant si ce n'est que les pluies de ces quelques jours risqueraient de compromettre le prochain comptage en automne.

Au sujet de la formation décennale pour tous nos chasseurs, elle sera mise en place dès cet automne.

L'opération nature propre a dû être annulée car elle faisait doublon avec les diverses opérations communales de notre GGC.

La parole fut ensuite donnée au Président de la FDC67, M. Frédéric Obry, qui félicita nos locataires pour la façon honorable dont se sont déroulées les relocations des lots de chasse. Il souligna toutefois que certains maires étaient tiraillés entre « l'appât du gain » (sic) pour la relocation de leur lot et se sont laissés difficilement convaincre lors des « 4C » du maintien du prix des lots ou dans d'autres cas de la baisse de ceux-ci.

L'opération « faisans » organisée par la Fédération reste une opération difficile avec un retour mitigé.

Il en appelle également au soutien des locataires présents pour avertir le FARB de toute parcelle à vendre, mais également au recrutement de nouveaux piégeurs afin de remplacer les piégeurs vieillissants. Il est bien conscient que cet engagement nécessite de la disponibilité.

L'opération de recherche des faons est un franc succès et les 10 drones disponibles sur le Bas-Rhin ne suffisent plus à répondre aux demandes grandissantes.

Il fait appel à tout locataire qui aurait des dégâts de blaireaux de transmettre à la Fédération des déclarations signées.

La déclaration de tir sera bientôt disponible sur le Cynéportail dédié à cet effet.

Sur ces dernières paroles, M. Pierre Criqui prend à son tour la parole pour féliciter notre GGC pour la stabilité des dégâts des sangliers : 38 hectares en 2023 et 23 hectares à ce jour (juin 2024). Mais attention : rien n'est acquis, il s'agit donc de ne surtout pas relâcher la vigilance.

M. Jean-Brice de Turckheim, Président du GGC du Grand Ried de Beaumont, nous informe de leur action « Trame Verte – Trame Bleue » consistant au reboisement de haies, à l'installation de nouvelles palplanches sur le Canal et à la pose de réflecteurs au bord des routes.

Les représentants de l'UNUCR étant excusés, ils nous ont fait savoir que durant l'année écoulée, 18 recherches sur animaux blessés ont été effectuées (14 sangliers et 4 chevreuils).

Les Lieutenants de Louveterie Stéphane Reisser et Jonathan Meisse n'ont rien trouvé à redire, ni sur la gestion de nos locataires, ni sur les demandes de tir de nuit qui ont été réalisées en temps et en heure.

Après toutes ces interventions, M. Michel Eber reprit la parole pour rappeler les demandes futures : subventions pour l'achat de miradors, pour les cartouches corvidés, et pour l'achat de lampes frontales.

Un équipement identique pour tous nos garde-chasses sera mis à l'étude.

Une opération « faisans adultes » est annoncée pour une livraison début octobre 2024.

Un verre de l'amitié clôtura cette journée vers 17h.

Encore merci à toutes et à tous, et surtout à M. Dominique Huck et à son équipe pour son accueil au Ball-Trap d'Eschau.

Pascale GOLFIER

**Formation décennale
le 10 octobre à 19h
à la ferme Maurer de Dorlisheim.**

Contact :

Michel Eber au 06 85 53 97 03
michel.eber@wanadoo.fr



GGC Ungersberg et Haut Koenigsbourg

Pour la 3e fois, la commune de Neubois nous fit un accueil 5 étoiles.

Mme Marie Odile Uhlerich, maire de Neubois, absente ce jour-là, nous avait confié les clés en toute confiance. La salle fut rapidement comble. Nombre d'adjudicataires du GGC nous font chaque année le plaisir de leur présence.

Comme d'habitude, le programme était dense et mené tambour battant par Christian Muller notre président, alternant la partie institutionnelle, les témoignages, l'information cynégétique et les fanfares des Cornistes de l'ABRCGG.

Dans son rapport moral, il remercia tous ceux qui l'ont aidé pendant la période de relocations (MM. Gloeckler, Juan, Kobloth et Gewinner ainsi que le personnel de la FDC 67 et du FIDS) mettant en évidence le temps et l'énergie dépensés par tous, incluant le personnel administratif des communes et des banques, peu expérimentés sur ces procédures.

« De nombreux lots ont été renouvelés de gré à gré ce qui témoigne d'une confiance réciproque entre les communes et les chasseurs ».

Il souhaita pleine réussite à tous les anciens et nouveaux adjudicataires : « Je reste attentif à chacun de vos projets et à votre disposition pour toute question relevant de la FDC 67. »

Et conclut :

« Sachons accueillir et former les jeunes, soyons intransigeants sur les règles de sécurité, veillons inlassablement au respect de la nature et poursuivons nos efforts pour expliquer nos actions. L'avenir dépend de nous. »

Étaient aussi très attendus, les intervenants annoncés par le programme de l'A.G., rapporteurs des actualités de notre vie cynégétique :

- Notre président, M. Frédéric Obry, s'est engagé à défendre notre passion, nos droits et nos opinions face à l'ONF, à l'administration, aux mairies récalcitrantes et aux autres usagers de la nature.
- « Notre fédération se porte bien et je ne récuse aucune initiative qui permette de faire grandir notre maison. Je souhaite que notre fédération améliore sa représentativité régionale.
- Notre prochain travail d'envergure est la rédaction du prochain SDGC 2025. J'y



défendrai fermement l'agrainage sur tous les lots, y compris les lots ONF »

- M. Pierre-Yves Ulan - technicien de la FDC 67, nous dit tout sur le FARB et Natura 2000.
- M. Pierre Criqui - Président du FIDS 67 nous présenta l'application « Cynéportail » tout en nous rappelant que la subvention accordée par l'état engageait notre responsabilité sur les dégâts agricoles et sylvicoles et annulait le principe de mutualisation.
- M. Pascal Perrotey-Doridant - Président de l'UDUCR 67 s'étonna du nombre de recherches effectuées dans notre GGC : « seulement 4 % des recherches effectuées dans le département ... »
- M. Patrice Gillmann - Officier de Louveterie, nous encouragea à pratiquer le tir de nuit en cas de dégâts, sous peine de voir l'administration supprimer ce dispositif s'il n'est pas pratiqué. Il nous posa une question ouverte : « En raison du réchauffement climatique, vignes et forêts bourgeonnent plus tôt. Ne faudrait-il pas avancer la date d'ouverture de la chasse aux brocards ? »
- M. Éric Marbach, Président de la société CENTRE ALSACE SHOOTING CENTER, nous décrit les caractéristiques et avantages d'un simulateur de tir ainsi que l'importance de ce type d'entraînement, disponible au Shooting Center à Marckolsheim et à la FDC 67 à Geudertheim. Les chasseurs du Bas-Rhin sont particulièrement chanceux de disposer de ces dispositifs à proximité.
- M. Éric Trendel, Administrateur de la FDC 67, secrétaire du GS 6 et administrateur du GGC 6, nous rappela les contraintes de la zone à enjeux régionale pour nos territoires de chasse. Par ailleurs, il nous rendit attentifs à

un projet d'état qui tend à abandonner progressivement le chauffage au bois.

Nous fûmes particulièrement honorés par la présence des maires de trois communes :

- M. Marcel Bauer, maire de Sélestat : « Vous chasseurs, tout comme les agriculteurs, façonnez la nature. Il faut que les usagers de la nature l'acceptent et que les élus et les médias mettent en valeur votre travail. »
- M. Thierry Frantz, maire d'Andlau : « Les chasseurs ont le mérite de cohabiter avec les sportifs de pleine nature, toujours plus nombreux, et qui parfois s'en plaignent. Leur expliquer le rôle de la chasse dans l'équilibre forêt/ gibier et le budget de la commune permet de calmer les débats. »
- M. Christian Haessler, maire de Maisongoutte : « A Maisongoutte, les parcelles ont été vendues au FARB avec la mise en place d'aménagements forestiers. Toutes ces parcelles ont été recentrées et mises à disposition de l'association locale de chasse. »

Cette année, notre A.G. se poursuit par un repas gaulois (un sanglier à la broche) animé par les cornistes et par notre président qui mania l'humour et les remerciements, à grand renfort d'accolades.

Le compte-rendu complet, ainsi que d'autres informations sur le GGC sont disponibles sur

<https://ggc-ungersberg-haut-koenigsbourg.fr/>

Dominique LUDWIG



GGC Ried sud

C'est le 20 septembre 2024 à l'auberge du Grenadier à Marckolsheim, que s'est tenue l'Assemblée Générale du GGC Ried Sud. Le Président, Jean-Luc Spiegel a salué et souhaité la bienvenue aux membres présents et aux invités, Mme Jacqueline Schunck, maire d'Ohnenheim et Valéry Deparès des Brigades vertes de Colmar.

Après la partie statutaire, il revint sur les actions menées l'année écoulée :

- Le challenge de tir, organisé le 13 mai a été remporté par Mme Claudia Schmitt. Félicitations à elle.
- Trop éloignés du siège de la FDC, les locataires ont pu bénéficier d'une distribution décentralisée des bracelets Chevreuil lors de l'Assemblée Générale 2023.
- Des pierres à sel ont été distribuées aux locataires à jour de cotisation à hauteur de 25kg/100 ha.
- Le challenge « Renard » a été remporté par M. Daniel Dietsch le 28 juillet. Bravo à lui, et merci à M. Michel Sittler pour avoir accueilli les compétiteurs sur son territoire et préparé le barbecue qui a suivi.
- Le 16 novembre, le GGC a aussi organisé un entraînement au Shooting Center de Marckolsheim.
- La messe St Hubert s'est déroulée le 1er

octobre à Elsenheim et a rencontré un vif succès. Pas moins de 300 personnes se sont déplacées pour assister à l'office du père Claude Bressé. Le Kiwanis de Sélestat, coorganisateur de l'évènement a pu, grâce aux nombreux dons, contribuer à l'achat d'un chien d'assistance. La journée fut belle et bien animée par les Trompes d'Ammerschwih. Chiens et chevaux ont été bénis et les sangliers, offerts par l'association de chasse Niederwald de Mackenheim, cuits à la broche ont régalé l'assemblée.

- Participation à l'opération « J'aime la Nature Propre », initiée par la FDC.

Toutes ces activités conviviales seront reconduites pour la saison 24/25.

Le Président a ensuite rappelé que des pièges sont stockés chez et gérés par Christian Schatt. Les piégeurs du GGC sont priés de prendre contact avec lui.

Trois membres du GGC se sont proposés pour assister et soutenir les chasseurs qui ne maîtrisent pas l'informatique à créer et gérer leur compte SIA.

Le tournebroche a été remis en état par M. Sylvain Koehly, et le président en a rappelé les règles et conditions de réservation.

Un état des lieux des dégâts de sangliers fut présenté : la surface totale détruite sur le GGC est en baisse par rapport au bilan qui avant été fait l'année dernière à la même période (40,75 ha contre 53 ha l'année passée).

Un point sur l'actualité sanitaire : des cas de PPA en Allemagne ont été rapportés, les communiqués de la FNSEA sont particulièrement suivis... Pour la grippe aviaire, aucun cas n'a encore été signalé.

Cinq chasseurs du GGC ont suivi la formation pratique dispensée par les techniciens de la FDC (Romain Weinum) et ont obtenu leur licence de télépilotage d'aéronefs (Alpha Tango). Une communication sera faite en direction des maires des communes du GGC lors des réunions de l'association foncière et vers les agriculteurs afin de les informer de la possibilité de recourir aux services des télépilotes pour la détection des faons de chevreuils avant la fenaison.

Joseph Koehly a été décoré de la médaille de bronze de la FDC lors de son Assemblée Générale du mois d'avril, pour services rendus à la nature. Bravo !

Le Président a alors fait un point sur les plans de chasse Chevreuil et Daim, et s'est proposé d'intercéder auprès des autorités compétentes en cas de désaccord avec les attributions. Du côté du petit gibier, le GGC participe financièrement à l'opération de repeuplement de la Perdrix grise et du Faisan, menée par la FDC. Il fait part de son expérience personnelle en matière de réintroduction de Faisan. Cela demande beaucoup de travail et de disponibilité, mais les résultats sont là.

Des cas de nuisances avec quad et de divagations de chiens ont été rapportés et le Président exhorte les locataires à les signaler à la Brigade verte.

L'Assemblée Générale s'est terminée agréablement autour d'un repas pris en commun et par la communication des dates des prochains évènements de l'automne : la messe de St Hubert, le 6 octobre (voir en page 14), la distribution de pierres à sel le 12 octobre et la sortie Ciné'Tir à Marckolsheim le 14 octobre.



DES NOUVELLES DE LA SLC DES 3 MASSIFS DU SUD

Quels sont les objectifs de notre comité pour assurer la réussite de notre réunion annuelle ?

- Retrouver nos fidèles adhérents et peut-être faire la connaissance d'autres chasseurs qui souhaiteraient intégrer notre association.
- Leur permettre de régler leurs armes avant le tir d'été.
- Leur faire part de notre situation associative et de nos projets.
- Les informer sur les sujets d'actualité.
- Leur permettre d'écouter et d'échanger avec des acteurs importants du monde cynégétique.
- Organiser une soirée instructive et conviviale.

Carton plein pour notre assemblée générale 2024 qui a eu lieu le 3 avril 2024, grâce à l'accueil chaleureux du Président et des membres de l'APTO, à la présence de nos amis chasseurs et de tous les intervenants, dont notre Président M. Frédéric Obry, plus intéressants les uns que les autres.

Alors MERCI, MERCI à vous tous. Vous nous encouragez à poursuivre sur ce chemin.

S'il est impossible de faire un compte-rendu exhaustif de toutes les interventions, nous tenons à souligner la présentation faite par M. Nicolas Braconnier, Directeur adjoint de la FDC 67, qui nous a permis de prendre conscience de l'énorme travail que notre fédération fait au quotidien pour préserver notre faune et nos territoires : « La conservation des habitats, l'aménagement, la gestion, c'est le cœur de notre activité ».

Dans son rapport moral, M. Gérard Bronner, Président de notre Société Locale des Chasseurs, aborda l'importance du réglage des armes et de l'entraînement au tir appliqué à la chasse : « Assurer un tir légal fait impérativement partie de l'éthique du chasseur. L'acte de chasse

doit être effectué avec un infini respect de l'animal chassé, mais aussi des personnes et de la nature. »

Il nous invita à communiquer autant que faire se peut pour expliquer le rôle et l'importance de la chasse.

Il remercia la FDC 67 d'avoir informé les futurs adjudicataires au préalable afin que les procédures de relocation se passent au mieux. « Ce fut une période particulièrement stressante pour tous. Mais globalement, le constat est positif ce qui dénote une bonne entente entre les communes et leurs locataires. »

Que nos projets 2024 concernant l'entraînement au tir ne vous étonnera pas,

sachant que notre comité a décidé de faciliter les séances de Cinématir par une participation financière pour nos membres qui préfèrent, de par leur localisation, se rendre au Shooting Center à Marckolsheim et par une session d'entraînement collectif alliant Cinématir et Cyné'Tir qui aura lieu le vendredi 18 octobre de 17h à 20h à la FDC 67 à Geudertheim.

N'hésitez pas à nous rejoindre, la cotisation annuelle est symbolique : 10 € et vous pourrez adhérer sur place.

Pour tous renseignements :

Dominique Ludwig
contact@slc3massifsdsud.fr
ou 06 79 65 41 96.

**Journées
St Hubert 2024**

Organisées par les fédérations départementales des chasseurs.
Pour plus d'informations, contactez-les.

La Journée Saint Hubert
Fédération Nationale des Chasseurs

Organisée par la FDC 67,

la Journée Saint Hubert aura lieu le 27 octobre 2024 à Geispolsheim

Le règlement du concours et la demande d'engagement sont disponibles en page d'accueil du site de la FDC www.fdc67.fr

Contact :

Romain Weinum au 06 86 80 24 85
romain.weinum@chasseurdefrance.com



NATURA 2000

Après avoir répondu à un appel d'offres de la Région Grand Est, la FDC67 a été retenue et a recruté deux personnels qualifiés pour mener à bien les missions d'animation sur les 7 sites Natura 2000 Rhin-Ried-Bruch : Claire Jehl, chargée de mission pour les sites situés en plaine et Pierre-Yves Ulan, pour les territoires forestiers. Nous vous les avons présentés rapidement dans un précédent n° d'IC 67, ainsi que le cadre de leurs activités. Petit retour sur leurs activités...

Natura 2000 dans le Bas-Rhin

Sur les 31 sites N2000 en Alsace, 16 se situent dans le Bas-Rhin. Les 16 sites du département sont constitués de 10 ZSC (zone spéciale de conservation) ainsi que de 6 ZPS (zone de protection spéciale). Ces dernières sont situées majoritairement dans la Vallée du Rhin. On compte également 3 sites de rivières, et 2 massifs montagneux.

Les sites Rhin Ried Bruch dans le Bas-Rhin

À cheval sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, ces sites d'une superficie d'environ 38 000 ha, abritent sur leur partie bas-rhinoise (20 000 ha) : 17 espèces d'invertébrés, 2 d'amphibiens, 10 de poissons, 4 de mammifères, 2 de plantes et 14 habitats protégés. Du côté des oiseaux, 80 espèces protégées ont été recensées sur ce territoire, dont une majeure partie de migrants.



Sonneur à ventre jaune (*Bombina Variegata*)

Un rôle d'animation

Les missions principales pour Claire Jehl et Pierre-Yves Ulan consistent à mettre en œuvre, en lien avec la Région Grand Est administratrice de la compétence Natura 2000, des contrats de gestion avec les différents acteurs du territoire (contrats forestiers, contrats agricoles (MAEC) etc.), d'améliorer les connaissances et le suivi scientifique sur les sites, d'en assurer la gestion administrative et financière, de mettre en place des actions de communication, de sensibilisation et d'information vers le grand public, etc. Ils ont la possibilité d'assumer eux-mêmes ces tâches ou d'en confier une partie à un partenaire extérieur.

Claire Jehl est chargée de la partie agricole (parcelles déclarées à la PAC), des milieux ouverts non entretenus par des agriculteurs (surfaces non déclarées en PAC) et des cours d'eau. Pierre-Yves Ulan est quant à lui chargé de la partie forestière.

Un travail d'inventaire des espèces est aussi mis en œuvre. Claire communique régulièrement en publiant notamment

des lettres d'information (si vous souhaitez suivre leur travail et les actualités des sites : natura2000rrb@chasseurdefrance.com).

Les actions notables menées depuis le début de l'année :

- Animation de formations sur les espèces et habitats Natura 2000 à destination des agriculteurs, éleveurs et céréaliers, dans le cadre de leur formation obligatoire MAEC
- Animation de stands Natura 2000 sur la station d'épuration d'Herbsheim en mars, et au Salon Nature et Loisirs de Kolbsheim en juin
- Actions de repérage et de reconnaissance / diagnostic pour l'éligibilité de parcelles en îlots de sénescence
- Analyse des incidences sur des sites en travaux (par ex. la conversion d'une chèvrerie en chenil). Impact des travaux sur les oiseaux ou chauves-souris...
- Participation à de nombreuses réunions avec les acteurs de terrain (administrations, associations, etc.)

Quelles interactions avec la chasse ?

Le SDGC en cours, dans sa partie IV met en lumière les incidences de l'activité chasse sur les zones Natura 2000 : « compte tenu de son caractère ponctuel, notamment pour les battues et les autres activités liées à la chasse comme l'agraillage, la pose de pierres à sel ou encore les lâchers de repeuplement de petit gibier, la chasse ne présente aucune incidence significative ou irréversible sur ces sites protégés ».

Les chasseurs peuvent exercer leur activité favorite sur ces zones. Il convient de noter toutefois que dans les secteurs disposant d'un contrat Natura 2000 « îlots de sénescence » ou encore d'une charte Natura 2000, dans une zone tampon de 100 m autour, aucun aménagement ou installation de dispositif attractif n'est possible.



Marquage arbre pour un contrat Natura 2000 « îlot de sénescence »

Petit lexique

Les îlots de sénescence ont été définis par l'ONF comme : « Petit peuplement laissé en évolution libre sans intervention culturale et conservé jusqu'à son terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres. Les îlots de sénescence sont composés d'arbres de faible valeur économique et qui présentent une valeur biologique particulière (gros bois à cavité, vieux bois sénescents...). Les îlots de sénescence sont donc préférentiellement recrutés dans des peuplements de qualité technologique moyenne à médiocre, des peuplements peu accessibles, des séries boisées d'intérêt écologique... Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, ils sont choisis hors des lieux fréquentés par le public. »

ZPS (Zone de Protection Spéciale) : zones créées pour la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages (directive européenne Oiseaux de 1979)

ZSC (Zone Spéciale de Conservation) : zones créées pour la conservation des habitats naturels et de certaines

espèces de flore et de faune sauvages autres que les oiseaux (directive européenne Habitat-Faune-Flore de 1992)

MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) : « Les MAEC permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique. ». Source : site du ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Pour en savoir plus :

<https://www.grandest.fr/preserver-biodiversite/proteger-nature/site-natura-2000-rhin-ried-bruch/>



Polypore sp.

Équipe

Saluons l'arrivée de 3 nouveaux services civiques, venus pour 10 mois en renfort de l'équipe technique. Ils épauleront les techniciens dans leurs missions de terrains et profiteront de ce temps pour parfaire leurs connaissances et leurs compétences dans les domaines de la biodiversité, de la cynégétique et de la gestion des territoires. Nous leur souhaitons la bienvenue.



De gauche à droite : Augustin Berger, Emilie Perchat et Christopher Guichon

L'agenda du chasseur



À retenir :

- Messes Saint Hubert, dates et lieux communiqués en page 14 de ce numéro.
- Séance ciné-débat « Le retour fragile du Lynx » de Laurent Geslin, le 29 novembre 2024 à 19h15 au Ciné Cubic de Saverne.
- Marché de Noël à Kolbsheim le 1er décembre.

Sur le terrain :

- Préparation des territoires : commandes des haies et arbres
Contact : Nicolas Braconnier
- Préparation et organisation des battues.
- Installation des miradors et postes d'affut.

Formations

La FDC 67 élargit son offre de formations. Un nouveau module sur les dégâts de gibiers en forêt vient compléter la formation déjà existante «Dégâts de gibier sur les cultures agricoles». Cette formation est proposée le 11 décembre 2024 après-midi. Possibilité de combiner avec les dégâts agricoles. Coût de la formation : 60 € par module, 90 € pour les deux.

- **Formation garde-chasse**
du 9 au 11 octobre 2024



- **Formation piégeage :**
les 17 et 18 octobre 2024
- **Formation gestion d'association :**
le 15 novembre 2024
- **Formation décennale :** la première formation décennale organisée par le GGC de Haslach et Environs a été organisée le 6 septembre dernier à Niederhaslach. 23 personnes ont été formées par Pierre-Yves Ulan et d'autres formations seront organisées dans les mois à venir sur le secteur... à suivre...**D'autres GGC organisent des formations décennales** en présentiel et réparties sur le territoire. Rapprochez-vous de vos locataires pour vous inscrire.
- **Permis de chasser :** c'est fini pour 2024... rendez-vous l'année prochaine. Le calendrier 2025 sera publié mi-décembre sur le site de la FDC et disponible à la demande.

Contact :
alexandra.dick@chasseurdefrance.fr

Erratum carnet vert

Un oubli d'importance s'est produit lors de l'élaboration du carnet vert 2024-2025, commun avec le Haut-Rhin. M. Gérard Lang n'y figure pas, or, il est bien entendu toujours le Président d'Honneur de la FDC 67. Nous lui présentons nos plus sincères excuses.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la partie 67 démarre à la page 22. L'agenda du chasseur ainsi que l'éphéméride ont été publiés en pages centrales, prévues pour être détachées et pliées, de l'IC 67 n° 106.

Dates d'ouverture du lièvre

Pour rappel

Conformément à l'article 3 de l'AP du 11 avril 2024 fixant les périodes de chasse du gibier sédentaire pour la campagne cynégétique 2024/2025 dans le département du Bas-Rhin, les dates d'ouverture du lièvre sont les suivantes : du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2024

Tous les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur notre site www.fdc67.fr à la rubrique « Réglementation »

Opération Faisans / Perdrix

En ce début de bail, les locataires ont commandé 420 faisans communs, 84 faisans vénérés et 228 perdrix. Le coût global était de 8 431 € avec une prise en charge de la FDC 67 à hauteur de 3 530 €. Cette opération, qui a fait l'objet d'une convention entre les locataires et la fédération,

permettra de réintroduire ces espèces sur des territoires où elles avaient disparu, ou de renforcer des populations déjà présentes naturellement ou réintroduites lors des opérations précédentes. Un grand MERCI à tous les locataires pour tous les efforts effectués en faveur du petit gibier de plaine.

Opération Miradors

La commande groupée de miradors a connu un vif succès : 467 installations ont été commandées à un tarif préférentiel de 75 €/pièce. Tarif encore allégé pour certains en fonction des subventions accordées par les GGC.





Procès-Verbaux

du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération
Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

Procès-Verbal du 10 juin 2024 à 19h Geudertheim

Membres du Bureau présents :

Frédéric OBRY (Président)
Aliette SCHAEFFER (Vice-Présidente)
Christian MULLER (Vice-Président)
Marc SCHIRER (Secrétaire)
Samuel BALZER (Trésorier)
Pascal KENTZINGER (Trésorier-Adjoint)

Administrateurs présents :

Patrick CAUSSADE
Christian HECKEL
Christophe SCHMITT
Bernard SCHNITZLER
Éric TRENDEL
Roland VETTER

Absents excusés :

Bruno KEIFF (pouvoir à Roland VETTER),
Charles KLEIBER (pouvoir à Samuel BALZER),
Michel PAX (pouvoir à Frédéric OBRY) et
Roland SCHOEFFLER (pouvoir à Patrick CAUSSADE)

Invité :

Alexandre DERREZ (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 13 mai 2024

Le procès-verbal du CA du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité par le CA

2. Débriefing du Salon Nature & Loisirs à KOLBSHEIM

La journée a attiré entre huit et neuf mille personnes et a eu un très grand succès.

Des contacts fructueux ont été noués avec le Club Vosgien qui est désireux de mener diverses actions avec nous.

L'OFB s'est également déclaré très satisfait de cette journée.

Il faut souligner l'implication sans faille des jeunes chasseurs et des piégeurs dans l'organisation de cette manifestation réussie.

3. Point sur les heures supplémentaires du personnel

Le CA décide qu'à l'avenir, les heures supplémentaires du personnel devront être préalablement validées par le Directeur et le Président.

4. Participation aux journées d'Alsace Nature

Alsace Nature a demandé que la FDC 67 participe aux Assises de l'Engagement pour la Biodiversité qui se tiendront les 21 et 22 juin 2024 à STRASBOURG (4 grandes thématiques, 10 ateliers participatifs, 200 structures invitées).

Le CA décide de participer à cette manifestation et d'y déléguer deux membres de la FDC 67.

5. DDT

Monsieur Nicolas VENTRE quitte la région et est nommé Sous-Préfet de Rambouillet.

L'intérim est assuré par Monsieur Ludovic PAUL, directeur adjoint, qui est d'origine alsacienne.

Le prochain DDT sera vraisemblablement nommé à la fin de l'été.

6. Mise en place de l'avenant agrainage au SDGC

Le CA examine le projet de mise en conformité des dispositions du SDGC relatives à l'agrainage et n'a pas d'observations particulières à faire valoir.

7. Divers

Le CA décide d'allouer une subvention de 1500 € au GGC Andlau-Scheer qui a fait l'acquisition de miradors de battue et de cartouches destinées à la régulation des corbeaux.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

*Le Président, Frédéric OBRY
Le Secrétaire, Marc SCHIRER*



IDÉES CADEAUX

pour les fêtes de fin d'année



Le cerf de père en fils

Franck et Julien Picot

Cet ouvrage est à classer dans la catégorie «beaux livres» avec un format de 30x24, ses 176 pages alternant photos et textes ainsi que la qualité des matériaux choisis.

Il est édité en nombre limité. Vous pouvez le commander directement auprès des auteurs : soit par téléphone au 06 30 28 13 08, soit par mail à lecerfdepereenfil@gmail.com

Prix : 40 €

Egalement disponible à la FDC 67



Hallali

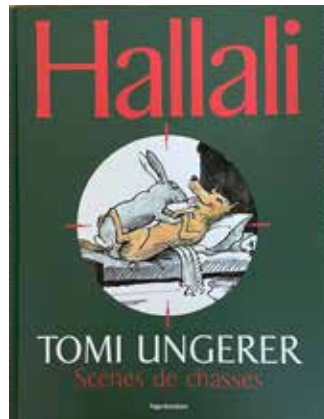
Tom Ungerer

Élucubrations artistiques et humoristiques sur la chasse, inspirées d'un relais incontournable de chasse en Forêt Noire, le «Spielweg». Tous les dessins ont été réalisés sur place, inspirés par l'atmosphère de cet endroit qui est tout entier imprégné de traditions de chasses et du respect de la nature.

Prix : 20 € - Collector

Édition originale limitée, hors commerce, prix exceptionnel.

Disponible à la FDC 67



Passions

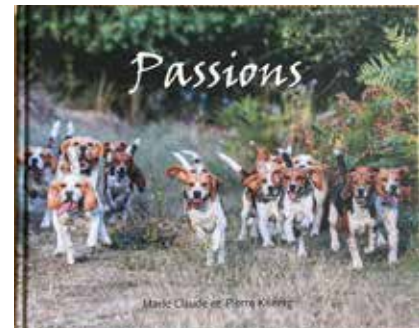
Marie-Claude et Pierre Koenig

Changez de point de vue. Découvrez l'art de la chasse sous toutes ses coutures : de l'action, des scènes de vie, de l'émotion comme vous ne l'avez jamais vu. 200 pages de photos inédites au cœur de la passion des chiens courants.

Prix : 39 €

Édition limitée

Disponible à la FDC 67



Bon Cadeau au Cyné'Tir



Cyné'TIR
FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
Réservations : 03 88 79 83 80 ou www.fdc67.fr

BON CADEAU POUR LE CYNE'TIR DE GEUDERTHEIM



Bon n°.....
(Validez ce bon en réservant au 03 88 79 83 80)
Bon valable 1 an à compter du.....



Équipements de chasse

Pensez à nos annonceurs, leurs boutiques sauront vous séduire.

Vivez votre passion en toute tranquillité !



ASSURANCES G2D
Grebmayer
Dreyer
Dibourg

Multirisque Association de Chasse
(Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ Dommages aux biens de l'Association : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de battues – Rabatteurs – dégâts de gibiers – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – vente de venaison)
- ✓ Responsabilité Civile Dirigeants d'Association
- ✓ Protection Juridique Association
- ✓ Accidents corporels

L'Assurance Chasse Allianz
Un large choix de garanties pour une couverture complète.



A vos côtés dans les agences de :

Molsheim : 09.85.80.80.80 (taper le 1)
Wissebourg : 09.85.80.80.80 (taper le 2)
Wasselonne : 09.85.80.80.80 (taper le 3)
Colmar (68) : 09.85.80.80.80 (taper le 4)

Mail service chasse :
g2d.wissebourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n° 19000645 (site : www.orias.fr)
Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER
RUBBER • PLASTIC • SILICONE



BIWI SA
• Route de la Transjurane 22
• CH-2855 Glovelier
• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
• Fax: +41 (0) 32 427 02 01
• info@biwi.ch
• www.biwi.ch



GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr



PARMENTIER IMPRIMEURS
concepteurs de votre communication

1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
info@parmentier-imprimeurs.com
www.parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69

Le conseil et l'expertise en :

- + OFFSET
- + ROTO
- + NUMÉRIQUE
- + ÉTIQUETTES ADHÉSIVES
- + STUDIO GRAPHIQUE
- + PACKAGING
- + ROUTAGE ET LOGISTIQUE
- + CO-PACKING ET SERVICES

VOTRE IMPRIMEUR 100% ECO-RESPONSABLE




Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
1	oct.	● 06h28 à 20h07	1	nov.	● 06h15 à 18h08	1	déc.	● 07h00 à 17h35
5	oct.	○ 06h34 à 19h59	5	nov.	○ 06h22 à 18h02	5	déc.	○ 07h05 à 17h34
10	oct.	◐ 06h42 à 19h48	10	nov.	◐ 06h29 à 17h55	10	déc.	◐ 07h10 à 17h33
15	oct.	○ 06h49 à 19h39	15	nov.	○ 06h37 à 17h49	15	déc.	○ 07h14 à 17h33
20	oct.	◑ 06h57 à 19h29	20	nov.	◑ 06h45 à 17h43	20	déc.	◑ 07h18 à 17h35
25	oct.	◒ 07h04 à 19h20	25	nov.	◒ 06h52 à 17h39	25	déc.	◒ 07h20 à 17h38
27	oct.	○ 06h07 à 18h16						



Ravioles de sanglier

Recette de Luca Casella
Winstub Au Petit Bois Vert - Strasbourg

POUR 4 PERS

PRÉPARATION : 1H

CUISSON : 3H + 10 MN

DIFFICULTÉ : ★



INGREDIENTS

Farce de sanglier pour Ravioles :

- 800g d'épaule de sanglier
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 200 ml de vin rouge
- 1 bouquet garni (thym, laurier, baie de genièvre)
- Sel & poivre

Pâte à Raviole :

- 250 g de farine de blé T65
- 2 jaunes d'œufs
- 20 ml d'huile d'olive
- 80 ml d'eau
- 2 pincées de sel fin



Pinot Noir Nature
Domaine Loew
Westhoffen



PRÉPARATION

Farce de sanglier :

- Découpez l'épaule de sanglier en morceaux et faites-la revenir à la poêle avec un filet d'huile d'olive. Ajoutez l'oignon haché et l'ail.
- Une fois bien colorée déglacez avec le vin rouge.
- Mouillez à hauteur et laissez mijoter à feu doux, couvert, durant 3h. La viande doit être confite.
- Réservez jusqu'à ce que la viande refroidisse.
- Mixer la viande égouttée, salez, poivrez.
- Au besoin vous pouvez ajouter un peu de jus de cuisson si la farce est trop sèche.
- Utilisez les légumes pour votre sauce ou une autre préparation.

Pâtes à raviole :

- Versez la farine dans un saladier ou dans le bol de votre batteur.
- Dans un second récipient battez les œufs avec l'eau froide puis versez ce mélange avec la farine.
- Ajoutez le sel.
- Pétrissez à la main ou avec le crochet de votre robot. La pâte doit être molle et peu collante.
- N'hésitez pas à rajouter un peu de farine si votre pâte est trop collante.

- Formez une boule et laissez reposer à température ambiante 20/30 minutes
- Farinez votre plan de travail et diviser la pâte en 8 boules de tailles égales.
- Étalez au rouleau le pâton en carré le plus finement possible.
- Vous pouvez utiliser un laminoir à pâtes avec la fonction lasagne si vous en possédez un.
- Laissez sécher vos carrés de pâte quelques minutes.

Confection des ravioles :

- Sur vos carrés de pâte placez la farce en boule à intervalle régulier, en fonction de la taille de raviole que vous désirez.
- Superposer une nouvelle plaque afin de fermer votre raviole, veillez à bien coller les deux épaisseurs de pâte ensemble.
- Pour un meilleur visuel préférez une découpe avec une roulette dentelée, vous pouvez aussi utiliser un couteau ou une roulette simple.

Cuisson :

- Cuire dans un grand volume d'eau bouillante salée pendant environ 5 minutes.
- Vous pouvez agrémenter les ravioles d'une crème de parmesan ou de beurre fondu à la poêle avec 2 feuilles de sauge ciselée.

optim
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers



NATURA VALLEE

BERGARN



B14 Stoke

2,5 Kg
En stock en 6.5Cr
et en 308 Win.

o 898 €

La carabine parfaite pour vous Mesdames avec une crosse plus courte spécialement étudiée et une poignée pistolet optimisée

HIKMICRO
See the World in a New Way

Habrok 4K HE25LN



Le combiné parfait d'un détecteur thermique, d'un détecteur numérique et d'un télémètre laser

1 499 €

TM 35.2 & TM35+



Détectez. Décidez. Chassez.
Une utilisation simple
et sans pré-ciblage sur une
lunette Swarovski



o A partir de
2 850 €

Deerhunter

TRATA



o 299,95 €

Une tenue de chasse légère et silencieuse pour homme et pour femme idéale pour les trois saisons.

Chaleur naturelle et régulation de la température grâce à un tissu en laine mélangée
Confort d'une doublure maille respirante
Traitement déperlant permettant de rester au sec et à l'aise dans toutes les conditions.

o 249,95 €



o 299,95 €

o 49,95 €

o 239,95 €

Ouvert du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h.

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90

Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

À PARAÎTRE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO D'IC67



Les messes de la

Saint Hubert :

retour en images



Formations :

*bilan 2024 et
programme 2025*



Aménagements :

bilan de la saison 2024





Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

Depuis le 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier verra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détention d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

ARMES/OPTIQUES

- Carabine de battue Voere Safari, cal 9.3x62, canon de 53 cm, bande de battue, avec lunette Konuspro 1.6x24 point rouge/vert, + munitions. Le tout dans un état neuf, servi une demi saison. Prix 900 €
Tél. 06 86 58 36 14.
- Vds divers lots de balles en 9.3x62 – 68 SAKO POWERHEAD TSX 16.2gr à 240€, 38 GEKO EXPRESS 16.5gr à 130€ et 29 S.B. 18.5gr à 50€ - **Tél. 07 49 03 88 34 laisser message**
- À vendre Express de Ferlach, cal. 9,3x74R entièrement révisé. Groupement des canons réglé lors de la pose de la lunette ZEISS Varipoint HT 1.1-4x24 VM réticule lumineux 60 avec montage à crochet. La première queue de détente est munie d'un stecher. Très bon état. Prix 4 500 €.
Tél. 06 07 42 34 70

- À vendre : Carabine à verrou Steyr Mannlicher SBS 96 Cal. 9.3x62, crosse synthétique, longueur de canon 51 cm, longueur de crosse 34 cm, détente stecher, poids 4,3 kg, canon torsadé, fileté avec modérateur de son A-TEC OPTIMA 45.375 Lock Mini 15x1 Filetage 14X1 1/4 de tour, sans organe de visée - 2 chargeurs 4+0 et 5+0. Année env. 2011. Très bonne précision. Prix 1 200 € + Carabine à verrou Sig 98 970 SHR Calibre 9.3X62, crosse Bois, longueur de canon 55 cm, longueur de crosse 33, détente stecher, montage Blaser avec lunette battue, chargeur 4+1. Très peu servi. Prix 1 000 €. + Lunette Swarovski Z6i 1.7-10x42 réticule lumineux 4.Ai. Année 2016. Prix 1 200 €. Très bonne précision - **Tél. 06 79 09 27 72**
- Vends mixte Kettner 12/70/7x65R. Bon état. Belle gravure. Lunette Bushnell 10x50. Prix : 1 300 € à débattre. 30 balles offertes + 10 Brenneke - **Tél. 06 85 91 33 55**
- Vds à chasseur connaisseur : Express Pierre Artisan série Chenonceau - Blason en développement en argent massif. Crosse avec encastrement 4 cartouches. Cal. 8x57 JRS. Parfait état + viseur Point rouge Leica Tempus ASPH + sac transport - Prix 5000 € (Prix neuf 9 500 €) - **Tél. 06 79 64 32 68**
- Vds lunette Swarovski 2,5 15x56 point rouge avec montage Blaser - **Tél. 06 76 00 19 92**
- A vendre mixte Brno 502.3 avec lunette Swarovski habitch 6x42 nova réticule non lumineux, avec montage FIXE. Calibre 12/70 + 7,65r. L'arme présente des marques d'utilisation, photos visibles sur Naturabuy. Prix : 680 € - **Tél. 06 07 03 08 19**
- Cause cessation chasse, vends carabines et fusils déclarés nombreux calibres + matériel de rechargement + barque de pêche FUN YAK 3,6 m 2 moteurs + remorque
Tél. 06 82 44 93 09
- Vends Browning semi-auto MK3 Cal. 30-06 avec montage 1200 € + Beretta 686 gaucher cal.12/76 + Epr. Acier 1400 € + Sako 85 Bavarian gaucher intégral cal. 30-06 avec lunette Zeis Victory 3-12x56 3400€
Tél. 06 66 05 77 74

CHASSE

- Propose part de chasse à H/F. Riche en ongules et chevreuils, également le petit gibier et canards, le territoire est au nord de Strasbourg. Pour plus d'informations contact : chasseauxongules@orange.fr
- Chasse 1 200 ha (grands gibiers) sur La Petite Pierre (67), recherche partenaires sérieux avec éthique et esprit d'équipe pour

la saison 2024/2025 pour une part pleine ou uniquement part battues sur territoire aménagé. À disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale.
Tél. 06 79 65 17 86

- Recherche garde-chasse confirmé ou privé pour un lot de chasse au nord du Rhin.
Premier contact : axel.chasse@yahoo.com

DIVERS

- Particulier vend, Range Rover, HSE p400 sport, hybride B.V. auto. Modèle 2020 mise en circulation 12/2020. Prix : 52 900€
Tél. 06 08 42 29 75
- À céder : Collection de la revue « Armes de Chasse » du N° 1 au N° 94 + tous les N° « Hors Séries ». Région : Sélestat
Contact si intéressé : 06 58 76 55 37
- Vends Monoculaire de vision nocturne Infrarouge Pulsar Forward FN455. Fourni avec adaptateur et bagues de fixation sur la lunette. Vendu avec câble, chargeur et sacoche. Etat neuf. 590€. **Tél. 06 70 01 48 72**

CHIENS

- À vendre 3 femelles Griffon Korthal nées le 25 mai 2024. Pucées et vaccinées. Parents LOF et chasseurs. N° de la mère : 250269802828378
Plus d'infos au 07 50 46 48 06
- À vendre 7 chiots (2 femelles – 5 mâles) croisés Munsterlander / Drahthaar nés le 2 septembre 2024. Disponibles début novembre, vermifugés, primo vaccinés et pucés. Parents équilibrés, mère chasseur n° 250269610391657.
Plus d'infos au 06 58 20 35 03



220 caractères maximum (espaces compris).
Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier ou par mail :
redaction.ic67@chasseurdefrance.com



Large choix de miradors d'affût et d'échelles de battues.
Prix attractifs à découvrir sans tarder!



11, rue des Prunelles
ZA des Prunelles
67120 Dorlisheim
Tél: 06.85.53.97.03

Du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00 /14h00-19h00
www.eberdistribution.fr

4, RUE DES ÉCOLES
67240 SCHIRRHAIN

ESPACE-chasse

REMISE SUR LES
MIRADORS ALU
AVEC
CE COUPON

-30%

OUVERTURE DU
MAGASIN

Lundi au vendredi :
10h à 12h et 14 à 18h
Samedi : 09h à 12h
Tel: 06.29.57.41.44

Grand choix d'optiques
thermique

HIKMICRO
Thermal Monoculars, Binoculars, Scopes

FRANKONIA

1
Carabine
Jaeger NXT
€ 2.159,-
Catégorie C
HAENEL

2
Bonnet, tour de cou
et couteau de battue
~~€ 64,99~~
€ 49,99

3
Jumelles Meopta
Optika HD 10x42
~~€ 369~~
€ 279,-

1 HAENEL Carabine Jaeger NXT du canon : M15x1. Diamètre du
Catégorie C. Calibre : 308win, canon : 18 mm. Longueur du canon :
30-06sp. A arme moderne légère et 520 mm. Longueur totale : 1045 mm.
élégante, équipée d'un système de Poids : 3,2 kg.
réarmement linéaire. Filetage No. 2011537 **2.159,- €**

2 PARFORCE Bonnet, tour de cou et **3 MEOPTA Jumelles Meopta Optika**
couteau de battue **HD 10x42**
No. 2021181 **64,99 49,99 €** Le système optique HD au fluorure
offre une qualité d'image excep-
tionnelle pour cette catégorie de
jumelles.
No. 2004904 **369,- 279,- €**

VENTE PAR CORRESPONDANCE:
Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA:
18, rue du Château
68190 Ensisheim
Tél 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Tél 03 90 20 34 50

frankonia.fr

Au Crédit Mutuel, vous êtes vraiment couvert au quotidien.

Bricolage, loisirs, sport,
tâches domestiques...

Avec l'Assurance

Accidents de la Vie⁽¹⁾,

protégez votre
famille des accidents
du quotidien.

Crédit photo : Gettyimages.

Crédit  Mutuel

(1) Voir modalités, garanties et exclusions éventuelles dans la notice d'information disponible auprès de votre Caisse.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° Orias : 07 003 758. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.